

<https://www.ameSSI.org/Vaccins-mais-alors-on-nous-aurait-menti>



# Vaccins : mais alors on nous aurait menti ! L'avis d'un Avocat

- VACCINS-VACCINATIONS



Date de mise en ligne : mardi 4 décembre 2012

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

**Maître Jean-Pierre JOSEPH :**  
• Est avocat au Barreau de Grenoble.  
• A été chargé de cours de Droit comparé à l'Université de Glasgow, dans les années soixante-dix, puis président de Maison pour tous de quartiers dits « sensibles » pendant 10 ans, et animateur bénévole de quartier. Il est un des fondateurs de la 1<sup>re</sup> expérience d'autogestion d'un Centre socioculturel en 1973, avec baisse de plus de 70 % de la délinquance sur un quartier

Est l'auteur des ouvrages suivants :

- Le show business français, un État dans l'État (Éditions les cahiers de la pensée sauvage).
- Améliorer notre santé par une méthode qui ne coûte rien
- Les radis de la colère (Éditions Louise Courteau).

## Sommaire

- [VACCIN, mais alors on nous aurait menti ?](#)
- [Ils sont inefficaces, nous rendent malades, détruisent notre immunité naturelle, mais ils sont obligatoires](#)
- [DE GRAVES INTERROGATIONS :](#)
- [AVANT-PROPOS](#)
- [« Une population malade rapporte plus d'argent au système dit de santé publique qu'une population en bonne santé »](#)
- [INTRODUCTION](#)
- [Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :](#)
- [Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.](#)
- [Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et des ouvrages suivantes :](#)
- [Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.](#)
- [Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :](#)
- [DES FAITS \(ET NON PAS DES THÉORIES\) CONCERNANT LES VACCINS](#)
- [« L'une des nouvelles religions en France est le vaccin :](#)
- [Quant à ceux qui font appliquer l'obligation légale vaccinale, il semble qu'aucun d'entre eux n'ait entendu parler du procès de Maurice Papon. »](#)
- [20 QUESTIONS SIMPLES, 20 RÉPONSES \(moins simples\) SUR LES VACCINS](#)
- [DES QUESTIONS SIMPLES, A PORTÉE DE TOUS, SUR LES VACCINS EN GÉNÉRAL](#)
- [Les vaccins sont-ils dangereux ?](#)
- [Guide des vaccinations, Direction Générale de la santé :](#)
- [« Hépatite B : LE SCANDALE »](#)
- [Mais alors, si les vaccins sont inefficaces et dangereux, pourquoi nous le cache-t-on et, pourquoi continue-t-on ?](#)

- [LES VACCINS OBLIGATOIRES](#)
- [A - 1er vaccin obligatoire : LE TETANOS](#)
- [Le vaccin contre le tétanos est-il efficace ?](#)
- [« ... En 1959 EDSALL parlait déjà de l'échec du vaccin.](#)
- [Le vaccin antitétanique est-il dangereux ?](#)
- [Nous aurait-on caché quelque chose sur le tétanos ?](#)
- [1 - Science et Vie n° 678, Mars 1974 :](#)
- [« ... environ 50 % des malades guérissent spontanément... »](#)
- [Tétanos, le mirage de la vaccination :](#)
- [B - Deuxième vaccin obligatoire : le vaccin anti-diphtérique](#)
- [Le vaccin contre la diphtérie est-il efficace ?](#)
- [Le vaccin antidiphtérique est-il dangereux ?](#)
- [C - 3e vaccin obligatoire : le vaccin anti-polio](#)
- [Le vaccin anti-polio est-il efficace ?](#)
- [Le vaccin anti-polio est-il dangereux ?](#)
- [Nous aurait-on caché quelque chose sur la poliomyélite ?](#)
- [« ...Apprenez ici une vérité terrible :](#)
- [N'existerait-il pas une réalité encore plus effrayante, concernant le B.C.G., et \(peut-être\) tous les vaccins ?](#)
- [MAIS ALORS, ON NOUS AURAIT MENTI ?](#)
- [Depuis quand nous ment-on ?](#)
- [Pourquoi le principe même de la vaccination est-il un non-sens pour de nombreux scientifiques ?](#)
- [Comment nous ment-on : par quel stratagème nous a-t-on fait croire que les vaccins avaient enrayé les épidémies ?](#)
- [Quelques exemples de mensonges :](#)
- 

[On a créé l'illusion que la vaccination avait éradiqué la polio... »](#)

- [Nous ment-on par naïveté, ou avons-nous vraiment affaire à des salauds ?](#)
- [COMMENT RÉAGIR FACE À CES MENSONGES ?](#)
- [I - OBSERVATIONS :](#)
- [Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :](#)
- [-\\* Que les produits appelés « vaccins » seraient totalement inefficaces,](#)
  - [Qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques.](#)
  - [Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.](#)
  - [Or, jamais une seule vérification n'est proposée aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.](#)
- [II - CONSÉQUENCES DE CES OBSERVATIONS :](#)
- [III - MES QUESTIONS :](#)
- [-# 2°\) La Loi, et notamment, l'Arrêté du 28 février 1952, impose, préalablement à tout acte vaccinal, de « prendre toutes précautions », c'est-à-dire, de procéder à un examen destiné à vérifier si le produit que l'on veut administrer à l'enfant n'est pas dangereux pour lui.](#)
- [ANNEXES A MON COURRIER :](#)
- [CONCLUSION](#)
- [VERS UNE NOUVELLE DEFINITION DE LA « SANTE PUBLIQUE »](#)
- [P.47 : « ...Ainsi la classe dirigeante fabrique-t-elle, grâce au système scolaire, une foule de personnes coulées dans le même moule à penser... ».](#)
- [Qu'importe ? On continue.](#)
- [Je propose donc que nous rebaptisons le Code de la Santé publique qui s'appellerait désormais « Le Code de la Maladie Publique »](#)
- [ÉPILOGUE : POURQUOI UN AVOCAT S'INTERESSE- T-IL AUX PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE ?](#)

# Table des matières

- [VACCIN, mais alors on nous aurait menti ?](#)
- [Ils sont inefficaces, nous rendent malades, détruisent notre immunité naturelle, mais ils sont obligatoires](#)
- [DE GRAVES INTERROGATIONS :](#)
- [AVANT-PROPOS](#)
- [« Une population malade rapporte plus d'argent au système dit de santé publique qu'une population en bonne santé »](#)
- [INTRODUCTION](#)
- [Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :](#)
- [Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.](#)
- [Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et des ouvrages suivantes :](#)
- [Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.](#)
- [Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :](#)
- [DES FAITS \(ET NON PAS DES THÉORIES\) CONCERNANT LES VACCINS](#)
- [« L'une des nouvelles religions en France est le vaccin :](#)
- [Quant à ceux qui font appliquer l'obligation légale vaccinale, il semble qu'aucun d'entre eux n'ait entendu parler du procès de Maurice Papon. »](#)
- [20 QUESTIONS SIMPLES, 20 RÉPONSES \(moins simples\) SUR LES VACCINS](#)
- [DES QUESTIONS SIMPLES, A PORTÉE DE TOUS, SUR LES VACCINS EN GÉNÉRAL](#)
- [Les vaccins sont-ils dangereux ?](#)
- [Guide des vaccinations, Direction Générale de la santé :](#)
- [« Hépatite B : LE SCANDALE »](#)
- [Mais alors, si les vaccins sont inefficaces et dangereux, pourquoi nous le cache-t-on et, pourquoi continue-t-on ?](#)
- [LES VACCINS OBLIGATOIRES](#)
- [er-vaccin-obligatoire-le-tétanos>A - 1er vaccin obligatoire : LE TETANOS](#)
- [Le vaccin contre le tétanos est-il efficace ?](#)
- [« ... En 1959 EDSALL parlait déjà de l'échec du vaccin.](#)
- [Le vaccin antitétanique est-il dangereux ?](#)
- [Nous aurait-on caché quelque chose sur le tétanos ?](#)
- [1 - Science et Vie n° 678, Mars 1974 : « ... environ 50 % des malades guérissent spontanément... »](#)
- [Tétanos, le mirage de la vaccination :](#)
- [B - Deuxième vaccin obligatoire : le vaccin anti-diphtérique](#)
- [Le vaccin contre la diphtérie est-il efficace ?](#)
- [Le vaccin antidiphtérique est-il dangereux ?](#)
- [e-vaccin-obligatoire-le-vaccin-anti-polio>C - 3e vaccin obligatoire : le vaccin anti-polio](#)
- [Le vaccin anti-polio est-il efficace ?](#)
- [Le vaccin anti-polio est-il dangereux ?](#)
- [Nous aurait-on caché quelque chose sur la poliomyélite ?](#)
- [« ...Apprenez ici une vérité terrible :](#)
- [N'existerait-il pas une réalité encore plus effrayante, concernant le B.C.G., et \(peut-être\) tous les vaccins ?](#)
- [MAIS ALORS, ON NOUS AURAIT MENTI ?](#)
- [Depuis quand nous ment-on ?](#)
- [Pourquoi le principe même de la vaccination est-il un non-sens pour de nombreux scientifiques ?](#)
- [Comment nous ment-on : par quel stratagème nous a-t-on fait croire que les vaccins avaient enrayer les épidémies ?](#)
- [Quelques exemples de mensonges :](#)
- [On a créé l'illusion que la vaccination avait éradiqué la polio... »](#)
- [Nous ment-on par naïveté, ou avons-nous vraiment affaire à des salauds ?](#)
- [COMMENT RÉAGIR FACE À CES MENSONGES ?](#)
- [I - OBSERVATIONS :](#)

- [Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :](#)
- [Que les produits appelés « vaccins » seraient totalement inefficaces, -\\* Qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques.](#)
- [Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.](#)
- [Or, jamais une seule vérification n'est proposée aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.](#)
- [II - CONSÉQUENCES DE CES OBSERVATIONS :](#)
- [III - MES QUESTIONS :](#)
- [o-la-loi-et-notamment-l-arrete-du-28-fevrier-1952-impose'> 2°\) La Loi, et notamment, l'Arrêté du 28 février 1952, impose, préalablement à tout acte vaccinal, de « prendre toutes précautions », c'est-à-dire, de procéder à un examen destiné à vérifier si le produit que l'on veut administrer à l'enfant n'est pas dangereux pour lui.](#)
- [ANNEXES A MON COURRIER :](#)
- [CONCLUSION](#)
- [VERS UNE NOUVELLE DEFINITION DE LA « SANTE PUBLIQUE »](#)
- [P.47 : « ...Ainsi la classe dirigeante fabrique-t-elle, grâce au système scolaire, une foule de personnes coulées dans le même moule à penser... ».](#)
- [Qu'importe ? On continue.](#)
- [Je propose donc que nous rebaptisons le Code de la Santé publique qui s'appellerait désormais « Le Code de la Maladie Publique »](#)
- [ÉPILOGUE : POURQUOI UN AVOCAT S'INTERESSE- T-IL AUX PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE ?](#)

>

# ? VACCIN, mais alors on nous aurait menti

**Ils sont inefficaces, nous rendent malades, détruisent notre immunité naturelle, mais ils sont obligatoires**

Par Maître Jean-Pierre JOSEPH

Édition Poche Vivez Soleil, NOUVELLE ÉDITION parue à TESTEZ ÉDITIONS

Est instructeur fédéral de karaté, diplômé de la Fédération française de karaté (F.F.K.A.M.A.), membre du jury des grades de la ligue Dauphiné-Savoie de la F.F.K.A.M.A.

Est parti en urgence en République d'Haïti en janvier 2001, et a été le 1er avocat français à être autorisé, depuis l'indépendance de 1804, à plaider devant une Cour d'Assises haïtienne, pour défendre le navigateur grenoblois, accusé de meurtre sur sa femme qui, en fait, s'était suicidée. Après une semaine d'un procès médiatisé (TF1, Le Figaro, Paris-Match, etc.), à la suite duquel le navigateur fut acquitté, Jean-Pierre JOSEPH, qui n'avait aucun vaccin et qui n'a pris aucun traitement préventif contre le paludisme, est revenu criblé de piqûres de moustiques, et n'a pas été malade.

**Cet ouvrage se contente de rassembler des dizaines de citations scientifiques et professionnels de la santé. Aucun d'entre eux ne faisant partie de la moindre secte, ce livre ne contient donc, ni procédé hypnotique, ni virus décérébrant. Il peut être lu sans crainte...**

## DE GRAVES INTERROGATIONS :

- Les vaccins contiennent des l'hydroxyde d'aluminium à des doses 30 fois supérieurs au seuil toxique, du sérum de veau, des cellules cancérisée, et des dérivés du mercure. Ils sont responsables de milliers de maladies neurologiques graves, sclérose en plaques, encéphalites, morts subites du nourrisson... Le personnel des hôpitaux, les rares fois où il fait la relation de cause à effet entre le vaccin et la maladie, aurait la consigne de ne rien dire aux familles.
- Depuis 1994 les substances d'origine bovines sont interdites dans les produits pharmaceutiques. Or, le B.C.G. est fabriqué à partir de la bile de boeuf. Ainsi la Loi nous oblige à administrer à nos enfants des produits qu'elle interdit par ailleurs !...
- Bien plus, la Loi oblige avant tout acte vaccinal, de prendre « toutes les précautions », c'est-à-dire de procéder à) des examens destinés à dépister d'éventuels risques graves pour chaque individu. Mais seuls les vétérinaires le font pour les animaux !...
- Ces risques valent-ils la peine d'être courus ? Depuis un siècle, à chaque campagne de vaccination, tant en Europe qu'en Afrique ou en Asie, le nombre de cas de la maladie que l'on combattait s'est toujours multiplié par 4, voire par 6 dans les mois qui ont suivi (variole aux Philippines en 1918, polio en France en 1956, récemment méningite en Afrique, etc.).
- Pourquoi nous l'a-t-on caché en nous faisant croire le contraire ? Quand les épidémies s'arrêtent (comme elles l'ont toujours fait dans l'histoire de l'Humanité), l'on crie alors victoire, en attribuant cela au vaccin.
- Si au Moyen Âge, au plus fort des épidémies de peste et de choléra, un alchimiste avait distribué de la bave de crapaud à toute la population, lorsque celles ci se sont arrêtées (car toutes les épidémies se sont arrêtées naturellement) tous les survivants auraient cru avoir été sauvés grâce au produit !
- Le chien qui avait mordu le petit alsacien « sauvé » de la rage par Pasteur, avait aussi mordu tout la famille, qui n'a été ni vaccinée, ni malade. Mais alors, on nous aurait menti ? Mais pourquoi donc ? Quel hasard ! La France est un des plus gros pays producteurs de vaccins du monde !
- 11 pays en Europe ont abandonné l'obligation vaccinale. En France, on ne connaît même par cette information. Comme par hasard chez nous, le vaccin est une religion (ensemble de « vérités » que, par définition, l'on s'interdit de vérifier). François Mitterrand n'a-t-il pas dit : « La santé des Français est une marchandise qui se vend... ».

## AVANT-PROPOS

Il y a encore quelques années, je ne connaissais rien du tout à la question des vaccinations : certes, le simple fait de n'avoir été vacciné que contre la variole, générait chez moi une inquiétude permanente, tempérée par le fait qu'au cours des 30 ans pendant lesquels j'ai étudié, puis enseigné les arts martiaux, les experts asiatiques que j'avais pu rencontrer, m'avaient toujours indiqué qu'il fallait se méfier des vaccins, mais je ne savais pas pourquoi. Ils ajoutaient que dans les arts martiaux traditionnels, l'être humain est capable de maintenir un taux vibratoire élevé, et ne craint donc pas les maladies.

J'avoue qu'à l'époque, j'étais un peu sceptique et j'eus de grandes hésitations, lorsque j'entendis parler d'un « danger de contamination par l'hépatite B ».

Un jour, je fus amené à défendre un groupe d'anciens universitaires grenoblois, qui s'étaient retirés à la campagne afin d'appliquer une méthode vieille de plusieurs millénaires, leur permettant de produire de l'agriculture biologique géante à haut rendement, sans engrais chimiques, sans pesticides ni insecticides. Cette méthode qui ne coûtait rien permettait d'avoir la même rentabilité à l'hectare que si l'on utilisait massivement des engrais chimiques. Mais c'était du bio, et vraiment délicieux !

Cette expérience quasi-unique en Europe aboutit immédiatement au fait que ce groupe fut classé secte, fut l'objet de procédures judiciaires hallucinantes, de reportages de télévision honteusement truqués, de faux témoignages, à tel point que j'ai écrit *Les radis de la colère* (Éd. Louise Courteau).

Cet ouvrage mentionne, notamment, une affaire que j'appelle « le vrai-faux tétanos », dans laquelle un hôpital, harcelé par la « psychose imbécile anti-sectes » qui sévissait à ce moment-là, a diagnostiqué un tétanos, alors qu'il est clair que l'enfant avait simplement fait une grosse réaction allergique à une piqûre de tique. Certains journalistes, qui avaient écrit sans savoir qu'un enfant « était mort du tétanos dans la secte », furent étonnés de le voir gambader par la suite, dans les prés... Mais ces journalistes ne manifestèrent aucun étonnement, en marchant sur des fraises qui poussaient sous des flocons de neige, ou en voyant des plantes qui ne poussent habituellement que dans les régions tropicales.

Mais ce qui m'étonna le plus fut tout d'abord l'absence totale des mouvements écologistes au soutien de ces gens là, qui, dans la région Rhône-Alpes, faisaient de la véritable écologie, à la différence de ceux qui en parlent, mais qui n'en font jamais. Je n'ose pas croire qu'eux aussi, aient pu adhérer à la psychose imbécile...

Le 2e objet de mon étonnement fut ensuite qu'à l'occasion de cette affaire de « vrai-faux » tétanos, je découvris que non seulement le problème des vaccins était très controversé, mais qu'en plus l'existence même de la controverse était totalement absent de tous les débats concernant la Santé Publique.

40 ouvrages étaient déjà accessibles à tous, dans les librairies ou dans les FNAC, et un silence total recouvrait notre pays, comme si ce sujet était interdit. Alors je décidais de mettre les pieds dans le plat, en rassemblant des citations extraites de ces 40 ouvrages. Sachez que je n'ai rien inventé. Je me suis contenté de rassembler tout ce qui a été écrit sur ce sujet par des dizaines de professionnels de la santé. Vous verrez que finalement, ce sont eux qui mettent les pieds dans le plat, pas moi. Quoique...

J'ai toujours mis les pieds dans le plat, lors de ma scolarité : je ne le faisais pas exprès, mais je répondais naïvement aux reproches, et ce que je disais déclenchait souvent la consternation, voire la colère.

Un jour le médecin scolaire, voyant que je n'étais pas vacciné contre la polio (dans ma vie, je n'ai eu qu'un seul vaccin : l'antivaricelle), me dit : « Libre à toi d'attraper la maladie, mais ce qui est grave est que tu risques de contaminer tes camarades... ». Très naïvement je lui demandais : « Comment pourrais-je les contaminer, puisqu'ils sont vaccinés ? ».

Ce n'est pas la paire de claques que j'ai reçue à ce moment-là qui m'a marqué le plus, mais son air consterné, presque effrayé. Je crois que c'est ce jour-là que j'ai décidé qu'à l'avenir je serai toujours insolent, d'autant plus que, les années suivantes personne ne me reparla des vaccins...

Toutefois, ce n'est que 40 ans plus tard que j'ai compris pourquoi mes camarades qui ont eu la polio, étaient pourtant vaccinés, et pourquoi je ne l'ai pas eu, alors que je ne l'étais pas.

Quand j'étais en Première, au Lycée de Guebwiller, un prof d'Histoire-géo, un comme on n'en trouve plus de nos jours, un qui nous faisait réellement aimer ce qu'il enseignait, nous précisa un jour :

« De nombreuses vérités sont fausses. Mais ceux qui le disent sont pourchassés, même en Démocratie.

Au début du siècle, l'Académie de Médecine déclarait qu'au-delà de 100 km/h. un organisme humain ne résisterait pas. C'était une Vérité, et tout étudiant en médecine prétendant le contraire avait zéro.

L'Académie des Sciences indiquait également que le plus lourd que l'air ne pourrait jamais voler. Il était donc inutile de donner des crédits à la recherche sur les « aéroplanes » (futurs avions). L'avenir était les ballons et les dirigeables. Enfin l'électricité ne serait qu'un lamentable gadget et ne servirait jamais à rien.

**Souvenez- vous de cela, et sachez que ces imbéciles ont aujourd'hui des successeurs aux mêmes postes, et qui ont le même talent... ».**

Aujourd'hui, des lois spéciales interdisent de parler de tel ou tel sujet, ou de remettre en cause certaines vérités historiques. Pourquoi avoir eu besoin de textes, alors qu'une démocratie devrait savoir gérer l'expression de toutes les opinions ?

J'ai bien peur que dans peu de temps, l'on n'ait même plus le droit d'écrire un livre comme celui que vous avez actuellement sous les yeux.

Déjà l'on n'a pas le droit, par exemple, d'inciter ses concitoyens à ne pas payer ses impôts, ou ses cotisations sociales. On n'a pas le droit de déclarer publiquement que l'on est pour la consommation de drogue. Comme si ceux qui écoutaient les rares qui ont encore quelque chose à dire, n'étaient plus majeurs.

Après tout c'est peut-être vrai. L'on est en train de faire de nous des veaux.

Mais le jour où je n'aurai même plus le droit d'écrire un tel livre, j'irai demander l'asile politique soit en R.F.A.(ce qui devrait m'être accordé facilement, vu que mon grand-père fut sujet allemand jusqu'en 1918, année où la France récupéra l'Alsace-Lorraine), soit en République d'Haïti, où, lors de mon séjour, les étudiants en Droit, dont une délégation était venue me rencontrer me déclarèrent : « La différence entre nos républiques, que vous appelez bananières, et les vôtres, est que chez nous le principe est « ferme ta gueule, tu n'as pas le droit de parler. .. » ». Cela a le mérite d'être clair.

Chez vous le principe est « Cause toujours... ».

**« Une population malade rapporte plus d'argent au système dit de santé publique qu'une population en bonne santé »**

## INTRODUCTION

Près de 2000 personnes souffrent actuellement de graves maladies neurologiques, ou sont décédés, et les victimes (ou leur héritiers) accusent le vaccin contre l'hépatite B (Eric GIACOMETTI, La santé Publique en otage, Ed. Albin Michel).

Des plaintes pour empoisonnement et administration de substances nuisibles à la santé ont été déposées, notamment à l'encontre de ceux qui ont obligé les victimes à recevoir un vaccin tant inefficace que dangereux. Elles sont actuellement centralisée chez un Juge d'Instruction à Paris.

Malheureusement, une étude approfondie de cette question, montre que tous les vaccins sont concernés, et pas seulement celui contre l'hépatite B.



Alors que la quasi-totalité des pays d'Europe a supprimé les vaccins obligatoires, la France (1er pays producteur mondial de vaccins), en a maintenu 4, malgré les protestations de millions de scientifiques de tous bords, criant à l'empoisonnement collectif, devant leur dangerosité, et surtout leur inefficacité.

Voilà plus de 20 ans, que des médecins, biologistes, etc., du monde entier, tentent d'alerter les pouvoirs publics pour leur donner des informations extrêmement graves concernant les vaccins :

- - Des épidémies de coqueluche aux U.S.A. ont atteint des centaines d'enfants vaccinés contre la coqueluche,
- - Des épidémies de polio dans le monde entier ont touché des milliers de personnes, pourtant correctement vaccinées,
- - En 1993, 100 infirmières des Hôpitaux de Paris, atteintes de tuberculoses, avaient toutes reçu le B.C.G....

## **Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :**

- - Que les produits appelés « vaccins » seraient totalement inefficaces,
- - Qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques :
- - Fabriquée avec du sérum de veau, des cellules cancérisées, et de l'hydroxyde d'aluminium, à des doses 30 fois supérieures au seuil maximum de toxicité, ainsi que de dérivées du mercure, ils ont pour effet général de baisser nos défenses immunitaires, et pourraient être liées à l'apparition du Sida.
- - Que souvent, même, ils nous transmettraient les maladies qu'il sont censés prévenir !
- - Que l'on nous aurait menti depuis 50 ans au moins, pour des raisons sordides et honteuses, en nous faisant croire, notamment que les vaccins auraient enrayés les épidémies.

## **Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.**

Ainsi, 1200 personnes ont été victimes de la Polio en France, en 1956, année où la campagne de vaccination a débuté. Et en 1957, la France a connu plus de 4000 cas.

Personne, d'ailleurs, n'est capable d'expliquer pourquoi les épidémies de peste et de choléra du Moyen Âge, de suette picarde (qui a sévi de 1718 à 1906), et plus récemment, de scarlatine, se sont arrêtées sans vaccin, et sans décimer toute l'humanité...

## **Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et des ouvrages suivantes :**

1. - La mafia médicale, (Dr G. LANCTOT), Ed. Voici la clé,
2. - La dictature médico-scientifique, (Sylvie SIMON), Ed. Filipacchi,
3. - Vaccination erreur médicale du siècle, (Dr L. De BROUWER), Ed. Louise Courteau,
4. - Danse avec le diable (G. SCHWAB), Ed. Courrier du livre,
5. - Dossiers sur le gouvernement mondial, (A. MEUROIS-GIVAUDAN), Ed. Amrita,
6. - La guerre des virus, (L. HOROWITZ), Ed. Félix,
7. - Au coeur du vivant, (J. BOUSQUET), Ed. Saint Michel,
8. - Le malade déchaîné, (R. BICKEL), auto édité,
9. - Les chemins de la souveraineté individuelle, (R. BICKEL), auto édité,
10. - Vaccinations : l'Overdose, (Sylvie SIMON), Ed. Déjà,
11. - Tétanos, le mirage de la vaccination, (F. JOET), Ed. Alis,
12. - Pour en Finir avec Pasteur, (Dr Eric ANCELET), Ed. Marco Pietteur,
13. - La santé confisquée, (Mirko et Monique BELJANSKI), Ed. Compagnie,
14. - La lumière médicale, (Dr Norbert BENZAÏD), Ed. le Seuil,
15. - Mon enfant et les vaccins, (Dr F. BERTHOUD), Ed. Soleil,
16. - On peut tuer ton enfant, (Dr P. CHAVANON), Ed. Médecis,
17. - Vaccination, Social Violence ans Criminality, North Atlantic Books, Berkley 1990,
18. - A shot in the dark, (Dr HARRIS et B Loe FISHER), Avery Publishing group, 1991,
19. - Les Vérités indésirables,
20. - Le cas Pasteur (Archives Internationales Claude BERNARD), Ed. La Vieille Taupe, 1989,
21. - L'intoxication vaccinales, (F. DELARUE), Ed. Le Seuil, 1977,
22. - La rançon des vaccinations, (Simone DELARUE), Ed. LNPLV, Ed 1988,
23. - Live viral vaccine, biological pollution, (Pr R DELONG), Carlton Press Corp, New Yorl, 1996,
24. - L'intox, quelques vérités sur vos médicaments, (Dr Bruno DONATINI), Ed. MIF,
25. - Adverse effects of Pertussis and Rubella vaccines, Washington DC National Academy Press, 1991,
26. - Des lobbies contre la santé, (Roger LENGLET), Ed. Syros,
27. - La médecine retrouvée, (Dr ELMIGER), Ed. Léa,
28. - Vaccinations : prévention ou agression ?, (M. Th. QUENTIN), Ed. Vivez Soleil,
29. - Des enfants sains même sans médecin, (Dr R. MENDELSON), Ed. Soleil 1987,
30. - Immunisation, Theory versus reality, New Atlantean Press, 1996,
31. - La poliomyélite, quel vaccin ? quel risque ?, (Dr Jean PILETTE), Ed. de l'Aronde, 1997,
32. - LA catastrophe des vaccins obligatoires, (Pr TOSSOT), Ed. de l'Ouest, 1950,
33. - Les dessous des vaccinations, (Dr SCOHY), Ed. Cheminements,
34. - Tuberculose et vaccin B.C.G., (Pr GRIGORAKI),
35. - Le tabou des vaccinations. Danger des vaccins, thérapies naturelles de prévention des maladies infectieuses, (Miller Schär MANZOLI),
36. - Déjà vacciné ? Comment s'en sortir ?, (Dr A. BANOIS - Sylvie SIMON),
37. - Vaccinations : le droit de choisir, (Dr F. CHOFFAT), Ed. Jouvence,
38. - 12 balles pour un veto, (Dr QUIQUANDON), Ed. Agriculture et Vie, 1978,
39. - Les radis de la colère, (J.-P. JOSEPH, Avocat à Grenoble), Ed. Louise Courteau,
40. - Vaccinations, les vérités indésirables, (Pr GEORGET), Ed. DANGLES, préface du Pr CORNILLOT, Doyen de la Faculté de Médecine de Bobigny,
41. - Nous te protégerons, (Dr Jean PILETTE), Ed. Daxhelt,
42. - La faillite du B.C.G., (Dr Marcel FERRU, Pr honoraire de clinique médicale infantile), Ed. Princeps,
43. - La Santé Publique en otage, (Eric GIACOMETTI), Ed. Albin Michel,
44. - Vaccin Hépatite B : Les coulisses d'un scandale, (Sylvie SIMON et Dr Marc VERCOUTERE), Ed. Marco Pietteur.

Aucun de ces ouvrages, largement diffusés tant en France qu'à l'étranger, n'a fait l'objet du moindre procès, ni même du moindre démenti.

La lecture de simples citations extraites de ces ouvrages, conduit tout lecteur, à la conclusion incontournable, suivant laquelle les enfants sont victimes d'un empoisonnement collectif, et qu'il est plus que temps de réagir.

En outre, tous les ans, des centaines de médecins, adressent des pétitions au Ministère de la Santé, afin que cesse ce qu'ils considèrent être un véritable empoisonnement collectif n'ayant pour but que le profit, et surtout pas la SANTE... PUBLIQUE.

Ces médecins dénoncent le fait que la quasi-totalité de leurs confrères est dans l'ignorance totale de ces informations, car l'information médicale en France passe entièrement par les laboratoires pharmaceutiques.

Ces médecins indiquent également qu'une vaccination n'est pas un acte banal, et qu'un certain nombre de précautions sont, de toutes manières, obligatoires (arrêté du 28 février 1952).

Il faut en effet, préalablement à tout acte vaccinale, que le sujet fasse l'objet d'un bilan clinique et biologique à savoir :

1. a) Iconogramme complet, dosage de l'urée
2. b) Lipidogramme
3. c) Bilan endocrinien
4. d) Titrage de tous les anticorps spécifiques aux vaccinations éventuelles déjà subies
5. e) Test de dépistage du Sida et des différentes hépatites
6. f) Electrophorèse et immunophorèse des protéines sériques, de manière à avoir une image globale des capacités ou incapacités éventuelle de l'organisme à fabriquer les anticorps
7. g) Bilan radiologique :
  8. - Radiographie panoramique dentaire, ceci dès qu'il y a au moins une dent dévitalisée.
  9. - Radiographie pulmonaire, pour éliminer toute image de tuberculose pulmonaire.

Or, jamais un seul de ces teste n'est proposé aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.

Bien que ces éléments soient publics, et notoires depuis au moins 10 ans, aucun scientifique n'est encore venu les contredire, les vaccinalistes se contentent de répéter, comme une litanie religieuse, que les vaccins auraient enrayer les épidémies.

Déjà le 5 décembre 1957, 101 Députés Socialistes déposaient une proposition de Loi tendant à abroger l'obligation vaccinale.

Parmi eux MM. DEFFERRE, CAPDEVILLE, PROVO, SAVARY.

La France est le seul pays d'Europe à avoir 4 vaccins obligatoires. Aussi, comme par hasard, le pays qui compte le plus de cas de tuberculose et de tétanos, mais c'est le 1er pays producteur de vaccins du monde...

En outre, certains vaccins, obligatoires en France sont interdits dans d'autres pays de la C.E.E. (Grande-Bretagne, par exemple) vu le nombre de victimes paralysées à vie qu'ils ont faits.

L'on sait pourquoi aujourd'hui lorsque les Américains ont entrepris, en 1918, de vacciner les habitants des Philippines contre la variole, le taux des personnes atteintes est alors passé de 10% de la population, à 65% en quelques mois.

L'on sait également (par les écrits des collaborateurs de PASTEUR) que le chien qui avait mordu le petit Joseph Meister, vacciné par PASTEUR, avait également mordu toute la famille Meister qui n'a été ni vaccinée, ni malade.

L'on sait que lorsque les Américains se sont rendus compte, dans les années 1960, que 75% des gens atteints de la polio, étaient correctement vaccinés (Vaccin Salk), les symptômes officiels de la polio ont été modifiés, ce qui fait que tous les nouveaux cas allaient être appelés : encéphalites, méningites, etc. Ce qui a donné l'illusion que le vaccin avait enrayeré l'épidémie.

Nous ne pouvons donc plus nous contenter aujourd'hui de nous retrancher derrière des obligations de réserve, faute de quoi nous serions obligés de constater que le procès PAPON n'a servi à rien.

(Rappelons-nous Maurice PAPON, à qui la Cour d'Assises de Bordeaux a reproché d'avoir, en sa qualité de Préfet de Police pendant l'occupation allemande, fait déporter des centaines de juifs, et qui, pour sa défense, a dit qu'il n'avait fait qu'appliquer la Loi...).

**Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.**

**Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :**

- - Un vaccin est une substance « préparée à partir de microbes, virus ou parasites qui, inoculés à un individu, lui confèrent une immunité contre le germe correspondant ».
- - Les substances inoculées aux enfants contre leur gré et celui des parents, sont, de toute évidence, des substances qui ne confèrent pas l'immunité, puisque les scientifiques nous démontrent aujourd'hui que de nombreux enfants vaccinés, ont néanmoins contracté la maladie.
- - Les substances, en outre, sont toxiques, puisqu'elles entraînent des effets secondaires graves, parfois mortels.
- - Ces substances ne sont donc pas des « vaccins », au sens scientifiques du terme.
- - Le fait de refuser d'administrer des produits inefficaces et toxiques à des enfants ne peut donc s'assimiler à une privation de soins, ou une mise en danger de la vie d'autrui.
- - Bien au contraire, le fait d'imposer l'administration de produits toxiques inutiles à des enfants constitue le délit de mise en danger de la vie d'autrui, et peu, à long terme, constituer le crime d'empoisonnement ou administration de substances nuisibles.

**DES FAITS (ET NON PAS DES THÉORIES)  
CONCERNANT LES VACCINS**

Cet ouvrage se contente de rassembler simplement des dizaines de citations (en donnant les références) de scientifiques et professionnels de la santé.

Tous les ouvrages, dont sont extraites les nombreuses citations formant l'essentiel de ce document, se trouvent très facilement en librairie, à la FNAC, etc.

Aucun d'entre eux n'a engendré le moindre procès, ni même le moindre démenti.

« Celui qui ne gueule pas la Vérité, quand il connaît la vérité, se fait complice des menteurs et des faussaires »  
(Charles Péguy)

## « L'une des nouvelles religions en France est le vaccin :

En effet, bien que les Français soient réputés cartésiens, et bien que tous les pays voisins aient progressivement abandonnée l'obligation vaccinale, quiconque en France, se contente simplement de s'interroger sur l'efficacité des vaccins, déclenche des hurlements hystériques. Il s'agit donc bien d'une religion, dans laquelle des milliers de personnes qui se prétendent intellectuelles, ou même scientifiques, défendent des « vérités » qu'elles n'ont jamais vérifiées elle-mêmes.

**Quant à ceux qui font appliquer l'obligation légale vaccinale, il semble qu'aucun d'entre eux n'ait entendu parler du procès de Maurice Papon. »**

## 20 QUESTIONS SIMPLES, 20 RÉPONSES (moins simples) SUR LES VACCINS

PREMIÈRE PARTIE

## DES QUESTIONS SIMPLES, A PORTÉE DE TOUS, SUR LES VACCINS EN GÉNÉRAL

Question n°1 :

De manière générale, est-il exact que les vaccins protègent des maladies et ont stoppé les épidémies ?

Réponses :

Quelques déclarations de scientifiques ou quelques articles de presse sur l'utilité des vaccins.

**Sylvie SIMON,**  
**La Dictature Médico-scientifique :**

« Le taux de mortalité par la variole s'élevait à 10 % aux Philippines lorsque les U.S.A. prirent possession des îles en 1905. Entre 1905 et 1906, à la suite d'une campagne de vaccination massive, une épidémie fit mourir 25 % de la population. Entre 1918 et 1920, alors que l'armée américaine venait d'obliger 95 % de la population à se faire vacciner une terrible épidémie emporta, cette fois, 54 % de la population. Manille où le pourcentage de gens vaccinés était le plus fort (la presque totalité de la population), fut la plus touchée (65,3 %) alors que l'île de Mindanao ne fut touchée qu'à 11,4 %. Curieusement dans cette île, les indigènes avaient refusé de se faire vacciner... »

**Dr Robert RENDU,**

**Faculté de Médecine de Lyon, La Presse Médicale, 1949 :**

« Entre 1943 et 1947, 5 millions au moins d'enfants ont été vaccinés (contre le tétanos), soit plus de la moitié de la population, âgée de 1 à 14 ans. Cette vaccination massive aurait dû entraîner une diminution considérable du nombre de décès, or les statistiques officielles montrent que le nombre de décès infantiles par tétanos n'a guère varié de 1943 à 1947. (Un décès en moyenne par département et par an) »

**Pr Michel REY, Impact Médecin Hebdo, 13 octobre 1995 :**

« La protection conférée par la vaccination (antidiphtérique) dure moins longtemps que l'immunité naturelle et n'est plus que de 50 %, 10 ans après la vaccination, alors que 90 % des adultes sont naturellement immunisés avant d'être vaccinés... »

**Le Point, 23 janvier 1993,**

**« Tuberculeuses et pourtant vaccinées » :**

« Les quelque cent infirmières des Hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris qui ont été contaminées ces cinq dernières années étaient vaccinées... »

**Jean-Yves NAU, Le Monde, 2 février 1987 :**

Importante épidémie de poliomyélite en Afrique de l'Ouest en 1986 :

« Près de 200 des enfants que l'on croyait correctement vaccinés ont contracté la maladie. Certains sont morts. Les études épidémiologiques franco-américaines menées sur le terrain n'ont pas encore permis de comprendre les raisons exactes d'un tel phénomène... »

**Dépêche AFP, 1er février 1997 :**

« La quasi totalité des cas de poliomyélite recensés aux U.S.A., de 1980 à 1994, a été causée par l'administration du vaccin oral atténué... »

**Sylvie SIMON, La Dictature Médico-scientifique :**

« Grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène, la poliomyélite avait disparu en Albanie, comme dans bien d'autres pays. Malheureusement le gouvernement et les autorités sanitaires de ce pays ont décidé de pratiquer une vaccination de masse dans le cadre d'une campagne de prévention. En avril 1996, on a alors administré le vaccin Sabin à virus vivant atténué à la population de tout âge... Selon les statistiques officielles...on a enregistré 90 cas de polio, dont 12 mortels... »

**The Lancet, 1er janvier 1994 :**

« 54 % des personnes atteintes par une toute récente poussée de poliomyélite en Namibie (Nov. 1983) étaient toutes vaccinées dans les règles contre la poliomyélite... »

**L'événement du Jeudi, 5 au 11 mars 1992 :**

« Les Américains, malgré une politique musclée de prévention contre la rougeole, voient l'une des plus agressives maladies infantiles augmenter régulièrement chez les nourrissons. Nés de mères vaccinées, les bébés hériteraient d'anticorps moins résistants que ceux provoqués par une rougeole naturelle... »

**Dr Louis DE BROUWER, (Vaccination erreur médicale du siècle) :**

« ... Les Français, manipulés et désinformés en sont venus à considérer l'acte vaccinal comme le baptême : hors vaccin pas de salut.  
Or, il n'a jamais été prouvé scientifiquement que les vaccins étaient efficaces et sans danger...Le principe de la vaccination constitue la plus monstrueuse erreur médicale et scientifique du siècle et mène l'humanité à une disparition prématurée. On ne compte plus aujourd'hui les cas de mort subite du nourrisson, sclérose en plaques, maladie d'Alzheimer, cancers, dermatoses, et d'affections nouvelles incurables dues aux vaccins...  
L'individu vacciné est devenu un véritable réservoir à virus... »

Question n° 2 :

## Les vaccins sont-ils dangereux ?

Réponse :

Quelques déclarations de scientifiques ou quelques articles de presse sur les effets des vaccins.

**Le Concours Médical, 19 septembre 1987 :**

« La carte d'incidence maximale du SIDA en Afrique correspondrait à celle où l'ultime effort d'éradication de la variole aurait été accompli. C'est cette introduction massive du virus vaccinal au sein d'une population séropositive mais dormante qui pourrait avoir donné le coup d'envoi au phénomène SIDA... »

**Pr, Robert GALLO, Le Times :**

« J'ai toujours dit que l'usage de vaccins de virus vivants, comme l'on pratique en Afrique, peut activer un virus endormi comme celui du SIDA... »



### Déclaration d'un conseiller auprès de l'O.M.S., Times, 11 mai 1987 :

« Maintenant je suis convaincu que la théorie mettant en cause la vaccination antivariolique est bien l'explication de l'explosion du SIDA... »

### BIOCONTACT, janvier 1996 :

« Il semble donc hautement probable que ce vaccin polio buvable, le fameux Sabin, préparé par culture sur ces singes verts d'Afrique, était contaminé par le virus STLV3, et que ce virus était peut-être le 1er chaînon évolutif expliquant l'apparition du virus VIH. Comment s'étonner par conséquent de l'extension incroyablement foudroyante de l'épidémie d'infection par le VIH, quand on connaît la qualité de la couverture médicale vaccinale mondiale vis-à-vis de la poliomyélite »

### The Lancet, 1995-1071-4 :

« Une étude Britannique met en cause le vaccin antirougeoleux dans la fréquence des maladies de Crohn et recto-colites ulcéro-hémorragiques (qui sont des maladies auto-immunes) de façon irréfutable (2,5 à 3 fois plus de cas chez les vaccinés sur un groupe de 3.545 personnes contre 22.000 sujets témoins - avec présence du virus de la rougeole dans les prélèvements intestinaux biopsiques). »

### Panorama du médecin, 29 novembre 1994 :

« Augmentation des cas de rougeole chez les personnes vaccinées...3 % en 1985 contre 27 % en 1994. Les maladies infantiles, bénignes chez l'enfant, sont de plus en plus fréquentes chez les adultes et les formes graves semblent s'accroître... »

Dr ODENT,

## Guide des vaccinations, Direction Générale de la santé :

« Fréquence de toutes maladies, particulièrement otites et crises d'asthme chez les enfants vaccinés...Les enfants non vaccinés sont en meilleure santé... »

### La Recherche, avril 1995 :

« Une trentaine de cas de scléroses en plaques post-vaccinales sont soignés au service de neurologie de l'hôpital de la Salpêtrière à Paris »

### Pr Olivier GOUT, Chef de Clinique, La Salpêtrière, VSD, 14 novembre 1996 :

« Effectivement nous soignons ces maladies et des recherches sont en cours sur l'imputabilité du vaccin Il est trop tôt pour livrer des conclusions, mais il semble bien y avoir quelque chose »

**Sylvie SIMON, La Dictature Médico-scientifique, p. 184 :**

« La propagande abusive pour la vaccination contre l'hépatite B a commencé dès le mois de juillet 1994. Après avoir conclu un marché avec Smith Kline pour le vaccin Engerix, Philippe DOUSTE-BLAZY, alors Ministre de la santé, a envoyé une circulaire aux recteurs d'Académie pour demander d'inscrire la vaccination des élèves de 6e et de 4e parmi les priorités pour l'année 1994-1995... »

**Françoise JOET, Le Courrier d'Als :**

« Est-ce que les enseignants français feraient désormais partie de la filière santé ? Quel est réellement le rôle de chacun ? D'aider à remplir les caisses de l'entreprise Smith Kline Beecham et de vider celles de la Sécurité Sociale ?... »

**Dr Alain SCOHY :**

« L'accumulation des vaccins de toute nature tous azimuts sans le moindre intérêt thérapeutique, curatif ou préventif, épuise et affole le système immunitaire, ce qui est la base indispensable à l'installation de la maladie Sida. Le nouveau vaccin contre l'hépatite B risque fort d'être la goutte d'eau qui fera déborder le vase... » « ... Le vaccin contre l'hépatite B présente de réels dangers pour ceux qui le recevront... »

« En plus de ce risque de contamination, soit par des prions (les cellules sont nourries avec du sérum de veau), soit par des virus inconnus à ce jour, ce vaccin inocule de façon absolument certaine des substances éventuellement cancérogènes, et des résidus d'outils de manipulations génétiques qui pourraient bien être à l'origine de cas de tératogenèse. Par ailleurs ces vaccins sont à l'étude : on ne pourra en mesurer l'éventuelle efficacité comme la nocivité que dans 15 ou 20 ans, d'après leurs promoteurs, ce qui fait que toutes les personnes inoculées sont en fait, à leur insu, des cobayes ! » « Tout ceci pour éviter une maladie complètement hypothétique qui a tendance à régresser spontanément dans nos pays, et qui guérit, sans traitement, dans 9 cas sur 10... »

**Michel GEORGET, agrégé de biologie, Professeur honoraire des classes préparatoires aux grandes Écoles biologiques :**

« Quand on sait que l'immunité accordée au vaccin est de courte durée et que l'hépatite B se transmet essentiellement par les relations sexuelles et la toxicomanie intraveineuse, on imagine le bénéfice que les bambins vont retirer d'une telle opération...Les vaccinations de masse se font dans un contexte d'incertitude : des procédés de fabrication qui ne peuvent garantir des produits totalement purs, des individus tous différents, dont les capacités de défense ne sont jamais testées avant, ni vérifiées après la vaccination.

Dans ces conditions, n'est-il pas urgent de réfléchir aux conséquences à long terme des vaccinations ?

»

**Mirko BELJANSKI, ancien Directeur de recherche au C.N.R.S. :**

« Le vaccin contre l'hépatite B issu du génie génétique, contient 10/15 fois plus d'activité dangereuse (TdT) que le vaccin traditionnel. Pourquoi tout ceci n' a-t-il pas été contrôlé avant la diffusion par les puissants laboratoires qui sont derrière ces vaccins ? »

**Françoise JOET, Courrier d'Alis, n° 13 :**

«

Le plus extraordinaire est que l'on continue à prôner ce vaccin, que les campagnes de vaccination redoublent de zèle, pour inciter les individus à se faire vacciner, alors que pratiquement dès le début de son utilisation, on savait qu'il pouvait déclencher des scléroses en plaques, tout spécialement chez les personnes porteuses du gène HLA DRE.

La mention de la sclérose en plaques figure parmi les effets indésirables de ce vaccin dans toutes les notices qui l'accompagnent.

Comment laisser pratiquer ce jeu de roulette russe par des gens assez cyniques pour prétendre, en toute connaissance des dangers liés à ce vaccin, qu'ils agissent pour le bien de l'humanité ? »

**Pr PARIENTE, Le Concours Médical, 20 janvier 1974 :**

« Le système immunitaire s'avère particulièrement endommagé à la suite de vaccinations de routine... »  
« ...Le capital immunologique se trouve substantiellement amoindri chez les nombreux enfants soumis aux programmes vaccinaux courants... »

**Le Quotidien du Médecin, 9 mai 1996 :**

« ...Une simulation antigénétique, en l'occurrence un rappel de vaccin antitétanique, augmente transitoirement l'expression du VIH1 chez les personnes infectées, et rend plus susceptibles au virus les personnes non infectées... »

**Celui qui vient, p. 143, citation du Dr SCOHY :**

« ...La guerre du Golfe pendant l'hiver 1991, aurait dû nous servir de leçon. 50.000 G.I. américains environ sont envoyés là-bas, et subissent au moins 4 vaccins... »

« ...20.000 anciens soldats sont malades aujourd'hui. 2.000 sont décédés. Surtout il y a eu en 3 ans 2.000 naissances d'enfants gravement anormaux... »

**Dr Louis DE BROUWER (précité) :**

« Du fait des vaccinations, les individus sont devenus de véritables réservoirs à virus, et leurs défenses immunitaires sont tellement amoindries que de nouvelles affections incurables et gravissimes apparaissent chaque jour... »

**L'impatient, juin 1996 :**

## « Hépatite B : LE SCANDALE »

**Le Monde, 5 décembre 1996 :**

« ...Controverse sur l'innocuité du vaccin contre l'hépatite B... »

**Science et avenir, janvier 1997 :**

« 6 millions de français vaccinés abusivement.  
Coût pour la collectivité : 1 à 2 milliards de francs par an »

**Le progrès (Lyon), 11 février 1997 :**

« Hépatite B : les victimes veulent la vérité sur le vaccin. » Dr Robert Janiak : « Je n'aurai jamais dû être vacciné. 4 % des gens possèdent le même typage HLA que moi, et au total 17 % ont un phénotype à risque. Pour eux la vaccination est une loterie sordide »

Question n° 3 :

**Mais alors, si les vaccins sont inefficaces et dangereux, pourquoi nous le cache-t-on et, pourquoi continue-t-on ?**

Réponse :

Quelques déclarations de scientifiques ou quelques articles de presse sur les véritables raisons des campagnes de vaccination.

**Le Courrier d'Alis, n° 12 :**

« Les médecins doivent obéir aux diktats des experts du ministère, conseillés par les marchands de vaccins, l'obtention de la couverture vaccinale étant le prétexte qui masque à merveille le mercantilisme de l'industrie pharmaceutique... »

« ...Il est heureux qu'un nombre grandissant de praticiens découvre les manoeuvres de manipulation dont il est l'objet. Leur prise de conscience sera salutaire et permettra de redonner tout son sens à leur profession... »

**Dr SCOHY :**

« Les campagnes publicitaires en faveur des vaccins représentent un endoctrinement type lavage de cerveau...On utilise tout d'abord la désinformation, avec trucage des chiffres statistiques et amalgame savant de l'effet protecteur du vaccin avec d'autres affections et une annonce de possibilité de contagion totalement fantaisiste. Ensuite on sème la terreur, pour faire croire à l'ensemble de la population que telle maladie est effroyable, mettant au même rang de gravité une banale rougeole et une poliomyélite paralysante. Ensuite on procède à la banalisation de l'acte vaccinal... »

**Dr es sciences Jacqueline BOUSQUET :**

« Si les dogmes n'étaient pas aussi forts, on pourrait suggérer timidement que les divers virus sont peut-être des effets et non des causes, ou du moins qu'ils agissent en réponse à une ou plusieurs causes situées en amont : dénutrition, et absence d'eau potable principalement, mais aussi endémies anciennes, et...campagnes de vaccinations massives dans le tiers-monde.

Mais on n'a pas le droit, sous peine d'être qualifié d'hérétique. Beaucoup ont essayé depuis Pasteur, d'orienter la médecine sur d'autres voies. En vain »

**Sylvie SIMON, La Dictature médico-scientifique, p. 200 :**

« ...Le marché mondial des vaccins représente quinze milliards de francs, dont 6 milliards pour l'Europe... »

« ...En 1984, Charles Mérieux proposa à Charles Hernu, alors Ministre de la Défense, la création d'une double structure : une Bioforce civile pour faire de l'humanitaire d'urgence, et une Bioforce militaire pour assurer l'intendance. La première mission de cette Bioforce allait consister à vacciner 15.000 enfants à Madagascar, (cf L'Express 13 mai 1995). Cette action servit surtout à écouler les stocks de vaccins des Laboratoires Mérieux qui profitèrent ainsi de l'argent alloué à l'aide humanitaire pour faire d'énormes bénéfices.

L'institut Pasteur et le Centre de Transfusion sanguine, celui du sang contaminé, étaient également partenaires... »

**Géo Magazine, septembre 1994 :**

« La première action de Bioforce fut d'entamer une campagne de vaccination sur une population exsangue, très exposée aux maladies infectieuses... »

**Le Point, 20 janvier 1996**

« En Inde, 80 millions d'enfants ont été vaccinés contre la polio en deux jours par le vaccin oral. Une campagne massive qui a nécessité 500.000 postes de vaccination. 2 millions d'agents et 10 millions de volontaires. 2 autres journées seront organisées en 1996 et 1997 pour le rappel... »

**Dr Louis DE BROUWER :**

« La vraie médecine a été remplacée par un système pharmacologique dont le seul objectif est le profit et non pas l'intérêt du malade... »

**Le progrès (Lyon), publicité :**

« ...BIENVENUE DANS LE CAPITAL DE RHONE-POULENC.  
Quand Rhône-Poulenc vaccine 20 personnes par seconde dans le monde, c'est bien pour les actionnaires... »

**Celui qui vient, p. 117 :**

« ...En 1977, la déclaration d'Alma Ata, donnait à l'O.M.S.(Organisation mondiale de la santé), le moyen d'étendre le Flexner Report non seulement à l'Amérique du Nord, mais au monde entier, au nom de la santé et du bien-être des populations de la Terre... »

« ...Qui contrôlait l'O.M.S. ? Là est la question et aussi la réponse : l'O.N.U., l'organisme des financiers mondiaux. De plus en plus subtilement les autorités médicales et politiques nous dépossèdent de nos biens et de nos droits et nous mutilent...C'est le régime de la terreur médicale. C'est un monopole mondial »

**Dr G. LANCTOT : La Mafia Médicale, p. 125 :**

« La vaccination engendre la violence sociale et le crime. Quelle meilleure façon de déstabiliser un pays...et de renforcer les contrôles policiers et militaires ?... »

« ...La vaccination encourage la dépendance médicale et renforce la croyance de l'inefficacité de notre système immunitaire. Elle crée des assistés permanents...Elle encourage la dépendance morale et financière des pays du Tiers-monde vis à vis des pays occidentaux... »

**Serge MONAST (journaliste au Québec), Les services secrets des vaccins :**



« ... Un grand nombre d'infirmières et de médecins se sont demandés à juste titre par rapport à cette vaccination (méningite), comment il se faisait qu'un protocole particulier soit rendu nécessaire pour l'administrer, alors qu'ils avaient l'habitude d'administrer des vaccins. Ce protocole était d'ailleurs prévu par le gouvernement pour cette injection spécifique. Fait inusité, la manière dont il fallait incliner la seringue avec un angle particulier pour injecter ce vaccin, de même la pression très forte qu'il fallait appliquer pendant plusieurs secondes à l'endroit même où l'injection avait lieu, puis l'aiguille de la seringue qu'il fallait retirer très rapidement.

Ce fait, rattaché au protocole spécial est d'autant plus étrange dans l'administration d'un vaccin contre la méningite, qu'il ressemble en tout point à la manière dont doit être injecté un implant électronique servant à l'identification personnelle, et fabriqué, entre autres, par Texas Instruments »

### **Panorama du Médecin, février 1996 :**

« ...La dernière génération d'implants mammaires est à base d'huile de soja...le liquide de remplissage de cette prothèse qui porte le nom de Trilucent TM, se compose de triglycérine, substance naturelle dérivant du soja biocompatible avec l'organisme humain et résorbable par celui-ci...Trilucent TM est par ailleurs muni d'un système d'identification unique en son genre qui permet un suivi à long terme de l'implant. Ce dernier est en effet muni d'une micro-puce, renfermant un code individuel auquel on accède par un lecteur manuel »

### **Lt Colonel John B. ALEXANDER, Military Review (U.S.), décembre 1980 :**

« La possibilité de guérir ou de causer des maladies peut être transmise à distance, causant des maladies ou la mort sans cause apparente...D'autres techniques d'influence d'esprit à esprit sont considérées. Si elle est perfectionnée, cette capacité pourrait permettre le transfert direct de la pensée, via la télépathie, d'un esprit ou un groupe d'esprits, à un public ciblé choisi. Le facteur intéressant est que le récepteur ne sera pas conscient du fait que des pensées lui sont implantées de source externe. Il ou elle pensera que ses pensées lui sont propres... »

### **James W. MC CONNELL, Psychology Today, 1970 :**

« Nous devrions réformer de sorte que nous, serions tous entraînés, dès la naissance, à faire exactement ce que la société exige de nous. Nous avons les techniques pour le faire...Personne n'est le détenteur de sa propre personnalité... Vous n'avez pas choisi la personnalité que vous. avez, et il n'y a pas de raison de croire que vous devriez avoir le droit de refuser de recevoir une nouvelle personnalité si l'ancienne est antisociale... »

### **Anne MEUROIS-GEVAUDAN, Celui qui vient. Extrait de la traduction d'un document confidentiel, donné par un journaliste américain à Serge MONAST :**

« Bibliothèque du Sénat des États-Unis - Audiences devant un Haut Comité du Comité sur les affectations. Maison des représentants - Haut comité du Département de la Défense » : ...Financement pour le développement du Virus du SIDA :

« ...La mise en pratique du programme et des laboratoires devait être complétée pour 1974-1975, et le Virus prêt entre 1974 et 1979. L'O.M.S. commença à injecter le SIDA lié au vaccin contre la variole à plus de 100 millions d'Africains en 1977. Plus de 2.000 jeunes blancs mâles homosexuels (opération « cheval de Troie ») reçurent une injection avec le vaccin (trafiqué) de l'hépatite B en 1978...Le développement du virus avait apparemment deux buts : le premier en tant qu'arme politique et ethnique devant être utilisée contre les noirs, et le second pour réduire le taux de population... »

### **Robert MAC NAMARA, Ancien secrétaire d'État américain, J'ai tout compris, (N° 2, février 1987) :**

« Il faut prendre des mesures draconiennes de réduction démographique contre la volonté des populations. Réduire le taux de natalité s'est avéré impossible ou insuffisant. Il faut donc augmenter le taux de mortalité. Comment ? Par des moyens naturels, la famine et la maladie... »

**Dr Guylaine LANCTOT, La Mafia Médicale, p. 126 :**

« Au cours du procès intenté à la C.L.A., le Dr GOTLIEB, oncologue, a reconnu avoir déversé, en octobre 1960, une grande quantité de virus dans le fleuve Congo (au Zaïre), pour le polluer et contaminer les populations qui utilisaient son eau...Le Dr Gotlieb a été nommé à la tête du National Cancer Institute... »

« ...Il est évident que l'Afrique, surtout le centre et le sud, contient des ressources fabuleuses qui ont toujours suscité la convoitise des occidentaux.  
Malheur à ceux qui résistent ! Les colonies ont disparu mais pas le colonialisme... »

« ...La vaccination décime les populations... Elle permet la sélection des populations à décimer. Elle facilite les génocides ciblés. Elle permet de tuer les gens d'une certaine race, d'un certain groupe, d'un certain pays... »

« ...Prenons l'Afrique comme exemple, nous constatons la disparition presque complète de certains peuples africains. Comme par hasard il y en a plusieurs dans la même région : Zaïre, Ouganda, extrême sud du Soudan... »

« En 1967, à Marburg (RFA) 7 chercheurs travaillant sur des singes verts d'Afrique, sont morts, frappés d'une fièvre hémorragique inconnue. En 1969, comme par hasard la même maladie tue 1.000 personnes en Ouganda. En 1976 une nouvelle fièvre hémorragique inconnue tue dans le sud du Soudan... puis au Zaïre... »

DEUXIÈME PARTIE

# LES VACCINS OBLIGATOIRES

Question n° 4 :

Oui, mais, en France nous avons 4 vaccins obligatoires. Ceux-là ne sont tout de même pas inefficaces et dangereux ?

Réponse :

Nous avons l'obligation d'être vaccinés contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite, et la tuberculose (B.C.G.).

Prenons donc chaque vaccin l'un après l'autre.

Examinons d'abord quelques précisions de scientifiques sur les vaccins obligatoires.

## **A - 1er vaccin obligatoire : LE TETANOS**

Question n° 5 :

### **? Le vaccin contre le tétanos est-il efficace**

**Sylvie SIMON, Vaccination, l'Overdose :**

« ...Dans l'armée française, la plus vaccinée des armées alliées (plus de 4 millions de vaccinations d'octobre 1936 à juin 1940) le taux de morbidité tétanique par mille blessés est resté le même pendant la campagne de 1940 qu'avant ces vaccinations massives. Dans l'armée Grecque, non vaccinée, la fréquence du tétanos au cours de la dernière guerre a été 7 fois moindre que dans l'armée française... »

**Fernand DELARUE, L'intoxication vaccinale, le Seuil, 1977 :**

« Dans l'armée américaine, pendant la 2e guerre mondiale, il y eut 10 millions de mobilisés, 500.000 blessés, et 12 cas de tétanos : 6 chez les non-vaccinés, 6 chez les vaccinés... »

**Dr F. JOET, tétanos : le mirage de la vaccination :**

**« En 1959 EDSALL parlait déjà de l'échec du vaccin. »**

GOULON en 1972 a vu 10 sur 64 patients immunisés contracter le tétanos. Même chose chez BERGER en 1978 qui a noté diverses observations sur des patients bien vaccinés qui avaient malgré tout contracté le tétanos.

PASSEN et ANDERSEN en 1986 citent le cas d'un homme de 35 ans qui avait contracté le tétanos malgré un taux d'anticorps 16 fois supérieur au seuil considéré comme protecteur. Il avait reçu tous les rappels dans son enfance et tous les rappels réguliers jusqu'à 4 ans avant l' accident.

CRONE et REDER en 1992 décrivent 3 patients qui ont contracté un tétanos grave malgré un titrage d'anticorps élevé. Un de ces patients est mort. 2 d'entre eux avaient été vaccinés un an avant de contracter la maladie. L'un avait été délibérément hypervacciné afin de produire commercialement des globulines antitétaniques... »

« ... Très intéressante également cette constatation recueillie en Finlande : de 1969 à 1985, 106 cas de tétanos, ont été déclarés...66 % étaient vaccinés...

On constate que toutes les vaccinations, y compris la vaccination antitétanique sont susceptibles de provoquer des formes bâtarde de la maladie, avec des symptômes déroutants et un état pathologique de difficile description. Le vaccin a-t-il été la cause déclenchant ? Il est permis de le penser... »

Sylvie SIMON, Vaccination, l'Overdose :

« ...En résumé, ce sont les pays où la vaccination est la moins pratiquée qui présentent le moins de cas de tétanos. Il se trouve que la France détient le record des cas de tétanos après le Portugal »

Dr Marc VERCOUTERE :

« ...Fâcheuse coïncidence, dans ces 2 pays cette vaccination est obligatoire... »

Question n° 6 :

## Le vaccin antitétanique est-il dangereux ?

Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 99 :

« ...Choc anaphylactique pouvant entraîner la mort dans les heures qui suivent la vaccination, urticaire généralisé, syndrome de Lyell, asthme, encéphalite, paralysie des nerfs respiratoires, épilepsie, complications cardiaques (infarctus, etc.) »

Dr Kris GAUBLomme :

« ...Ce n'est pas une pratique médicale sensée que de risquer sa vie en se soumettant à une intervention probablement inefficace, afin d'éviter une maladie qui ne surviendra vraisemblablement jamais... »

Question n° 7

## Nous aurait-on caché quelque chose sur le tétanos ?

Réponse :

**1 - Science et Vie n° 678, Mars 1974 : « ... environ 50 % des malades guérissent spontanément... »**

2 - Dr F. JOET,

## Tétanos, le mirage de la vaccination :

« Le chlorure de magnésium est certainement le produit qui guérit avec le plus de succès le tétanos, ainsi que d'autres maladies infectieuses comme la diphtérie, la poliomyélite...

« En 1932, le Dr NEVEU, élève du Pr DELBET, guérit une petite fille atteinte de diphtérie avec du chlorure de magnésium. Enthousiasmé par les succès obtenus sur d'autres malades atteints de diphtérie et de tétanos, le Dr NEVEU désira faire présenter un rapport à l'Académie de médecine.

Le Pr DELBET lui même, membre de l'Académie de médecine tenta de présenter ce rapport devant cet auditoire. Il écrivit au Dr NEVEU « La publication de ma communication est définitivement refusée. Le Conseil de l'Académie a trouvé, après 6 mois de réflexion, l'argument suivant : En faisant connaître un nouveau traitement de la diphtérie et du tétanos, on empêcherait les vaccinations... »

« ...L'Académie de Médecine a donc délibérément décidé d'étouffer un traitement qui aurait pu sauver des milliers de vies, mais qui aurait risqué de concurrencer une vaccination. (cela prouve quels puissants intérêts dictent à l'Académie sa conduite... »

## B - Deuxième vaccin obligatoire : le vaccin anti-diphtérique

Question n° 8 :

### Le vaccin contre la diphtérie est-il efficace

Réponse :

Bulletin de l'Office intérieur d'hygiène Publique, Australie 1926 :

« ...La diphtérie a autant régressé dans les localités non vaccinées, que dans celles où les vaccinations avaient été recommandées... »

**Lyon Médical, 23 août 1953 :**

« De l'effondrement de la diphtérie sans vaccination en Allemagne occidentale et au Japon... »

**Fernand DELARUE, L'intoxication vaccinale :**

« En France de 1945 à 1950 les décès sont tombés de 1.839 à 121 chez les enfants de 1 à 14 ans (vaccinés) et de 517 à 34 chez les moins de 1 an (non vaccinés), soit une baisse de 93 % dans les 2 cas... »

Question n° 9 :

## Le vaccin antidiphtérique est-il dangereux

Réponse :

**Dr TORCH, université du Nevada :**

(Neurology, 1982) : « 2/3 des 103 enfants décédés de la mort subite du nourrisson avaient reçu le vaccin D. T.P. dans les 3 semaines précédant la mort. Certains même étaient morts le lendemain... »

**René PLARD, Député Maire de Troyes, 15 février 1939, salle Wagram :**

« ...Nous avons eu à Troyes une épidémie de diphtérie qui a pris naissance dans une colonie scolaire...J'ai demandé le secours d'un délégué du ministère qui a préconisé la vaccination. Or il se produisit une chose terrible : à la suite des piqûres, des enfants jusqu'ici sains furent contaminés. Il y eut des morts... »

N.B. Le 24 novembre 1940, le maréchal PETAIN, sur avis conforme de l'Académie de Médecine, fit de cette obligation vaccinale une Loi d'État.

**Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 108 :**

« ...Vers la fin des années quarante, on dénombra en Angleterre de nombreux cas de polio, après l'injection du vaccin antidiphtérique : 50 enfants furent admis au Guy Hospital de Londres, 65 dans les Midlands, et 40 à Saint-Paneras, ce qui amena à interdire le vaccin dans ce pays en 1950.

Sur 1.308 cas de paralysie survenus en Angleterre et au Pays de Galles à cette époque chez des enfants âgés de 6 mois à 2 ans, 170 cas étaient liés à une injection antidiphtérique... »

« ...Parlant des vaccins contre la diphtérie et la variole, le Dr B. DUPERRAT de l'Hôpital Saint-Louis à Paris, a déclaré qu'ils provoquaient une explosion de leucémie... »

**Dr Jean PILETTE, La poliomyélite Quel 'vaccin ? Quels risques ? (Éd. de l'Aronde 1997) :**

« ...Le vaccin anticoquelucheux et le vaccin antidiphtérique sont capables de provoquer une poliomyélite située préférentiellement dans le membre inoculé... »

## C - 3e vaccin obligatoire : le vaccin



## anti-polio

Question n° 10 :

### Le vaccin anti-polio est-il efficace ?

Réponse :

**Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 114 :**

« ...En Californie, avril 1955, 400.000 enfants ont reçu ce vaccin, inoculé dans les écoles primaires. Au cours des 2 mois qui suivirent il y eut 94 cas de polio paralytique chez les vaccinés, 126 cas dans les familles de vaccinés, et 40 cas dans le reste de la communauté en contact avec les vaccinés... »

**Dr Morton KLEIN (Philadelphie) :**

« ...95% des gens sont naturellement immunisés contre la polio... »

**Michel GEORGET, Vaccinations, les vérités indésirables, p. 230 :**

« ...En 1956, le vaccin anti-polio est mis sur le marché. La France a environ 1.200 cas de polio, cette année-là. En 1957, le nombre de cas passe à 4.109. « Toutefois, après une chute spectaculaire en 1958, le nombre de cas s'accroissait de 60 % l'année suivante (1.600 à 2.600), malgré l'extension des vaccinations ».

Un peu comme à Niamey 30 ans plus tard, on voyait la polio s'étendre dans une population vaccinée. Cette remontée de 1959 a dû gêner nos autorités sanitaires qui l'ont camouflée... »

Question n° 11 :

### Le vaccin anti-polio est-il dangereux ?

Réponse :

**Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 115 :**

« ...Dès 1973 aux États-Unis, le Dr HEINONEN a effectué des recherches sur le taux de cancers des enfants dont les mères avaient été vaccinées contre la polio au cours de leur grossesse entre 1959 et 1965. Il a découvert que le taux de tumeurs cérébrales était 13 fois plus élevé chez les enfants nés de mères vaccinées

que chez les autres... »

**Science et Vie, décembre 1996 :**

« Une équipe médicale du Baylor College à Houston a retrouvé le virus SV 40 dans les tissus de patients souffrant de tumeurs du cerveau et de mésothéliomes. Ce virus, reconnu cancérigène, a ainsi été injecté à 30 millions de personnes à travers le monde par le vaccin contre la polio... »

**Vous et votre Santé, n°4 spécial vaccinations :**

« ... une enquête réalisée par l'O.M.S. et concernant 8 pays entre 1970 et 1974, révèle que sur 360 cas de polio à forme paralytique, 205 étaient indubitablement associés à la vaccination. « ...Ceci constitue une réponse à ceux qui accusent les non vaccinés d'être des dangers pour la société puisque c'est l'inverse qui se produit, la contamination venant des vaccinés. Cette observation n'est d'ailleurs pas unique, elle est valable pour tous les vaccins à virus vivants... »

**Dr Yves COUZIGOU :**

« ...Les vaccinés, loin de constituer un barrage protecteur vis-à-vis des non-vaccinés, sont au contraire dangereux et peuvent contaminer le reste de la population, puisqu'il est prouvé qu'ils peuvent être porteurs et transmetteurs de virus poliomyélitiques par voie intestinale, et peut-être par d'autres voies... »

**BIOCONTACT :**

« ...En inoculant le vaccin antipolio contenant le STLV, a-t-on introduit dans l'organisme humain un rétrovirus capable, éventuellement, de se transformer en HTLV3, responsable du Sida ?... »

Question n° 12 :

## Nous aurait-on caché quelque chose sur la poliomyélite ?

Réponse :

**Dr Jean PILETTE, La poliomyélite Quel vaccin ? Quels risques ? (Éd. de l'Aronde, 1997)**

« ...Le virus se reproduit aux environs de 37 à 37,5°, mais il est détruit autour de 39 à 40°.

Or, en cas d'infection, la température monte brutalement et, si on laisse faire, aucune séquelle ne subsistera. En revanche, si l'on s'évertue à faire tomber la température grâce aux nombreux produits chimiques dont nous disposons, le virus se développera et envahira le système nerveux central... »

Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 123 :

« ...Le virus de la polio a été exacerbé par la vaccination antidiphthérique, provoquant des vagues épidémiques en Afrique et en Asie, dans les zones à hygiène précaire où circulent encore des virus sauvages (surtout dans l'eau).

Ailleurs, seuls les virus vaccinaux sont à l'origine de la maladie. Voilà qui devrait suffire à mettre fin à la vaccination.

On avait abandonné en, 1979, la vaccination antivariolique car ses effets secondaires étaient plus graves et plus nombreux que la maladie elle-même.

Qu'attend-on pour en faire autant de la polio ?

Quant à ceux qui ont peur de la maladie, signalons que le traitement à base de chlorure de magnésium est très efficace, comme le prouvent les témoignages du Dr NEVEU... »

D - 4e vaccin obligatoire : le B.C.G.

Question n° 13 :

Le B.C.G. est-il efficace ?

Réponse :

Bulletin statistique du Ministère de la Santé, n° 1, 1974 :

« ...En 1945 la Hollande était le pays d'Europe le plus touché par le fléau tuberculeux. En 1974, sans jamais avoir eu recours au B.C.G., la maladie y était totalement éradiquée.

À l'inverse le fléau tuberculeux reprenait de la vigueur par-tout où le B.C.G. est encore pratiqué... »

Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose p. 129 :

« ...Déjà à New York en 1812, le taux de mortalité par la tuberculose était de 700 pour 100.000. En 1882, il était tombé à 370. En 1904 il avait encore chuté à 180, et après la seconde guerre mondiale, il n'était plus que de 48 pour 100.000.

Cette régression du mal ne s'accompagnant d'aucun vaccin... »

« ...En 1973 la R.F.A. supprimait ce vaccin... »

Dr F. FREERKSEN, Directeur de l'Institut Allemand de Biologie expérimentale, Le Concours Médical, 20 avril 1974 :

« ... On assiste en Europe à une régression de la tuberculose depuis environ 100 ans, donc bien avant l'introduction du B.C.G. Le dogme de l'absence de méningite tuberculeuse chez les vaccinés doit être abandonné (entre 1964 et 1968 à Menne, sur 4 méningites tuberculeuses, 2 se sont produites chez des sujets vaccinés). Devant le doute existant en ce qui concerne son efficacité, il est difficile de continuer à préconiser la vaccination systématique en Allemagne... »

Bulletin n° 57 de 1979 de l'O.M.S., Étude dans la région de Madras (Inde) sur les vaccinations B.C.G. de 1958 à 1971 administrées à 260.000 sujets (vaccins préparés à partir de souches françaises et danoises) :

« ...Les résultats de cette étude démontrent que le B.C.G. n'a pas donné une protection efficace au cours des 7 premières années après la vaccination... »

Pr CHRÉTIEN, Hôpital Laënnec, Le Panorama du Médecin, n° 4290 :

« ...La vaccination antituberculeuse n'est qu'approximative et ne peut en aucun cas éliminer l'endémie qui sévit actuellement en France... »

Pr REY, Thérapeutiques, janvier 1996 :

« ...Le B.C.G. ne fera pas disparaître la maladie.  
A la limite le B.C.G. gêne la lutte contre la tuberculose... »

LE MONDE, 8 août 1996 :

« ... Le retour de la tuberculose pousse le B.C.G. à la retraite... »

LE POINT, 23 janvier 1993, Tuberculeuses et pourtant vaccinées :

« ...Les quelque cent infirmières des Hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris qui ont été contaminées ces cinq dernières années étaient vaccinées... »

Question n° 14 :

Le B.C.G. est-il dangereux ?

Réponse :

Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 137 :

« ...Le B.C.G. bovin a été interdit en 1955 après 20 ans d'utilisation, en raison d'une tuberculisation rendant la viande impropre à la consommation.

Il reste cependant obligatoire en France pour les humains. Aurait-on moins d'égards envers nos enfants qu'envers nos vaches... »

**Dr TUBERY, Vous et votre santé, 4e Trimestre 1996 :**

« ...La tuberculose reste en France un phénomène marginal. En outre cette maladie se soigne bien. Par contre on est certain que de nombreux enfants deviendront des bronchitiques, des asthmatiques, des allergiques de toutes sortes, à la suite de cette agression sauvage du système immunitaire...

Combien deviendront allergiques à cause de ce vaccin ? Des dizaines de milliers tous les ans. Et n'oublions pas que l'asthme aussi peut tuer. Le rapport qualité-prix dans ce cas ?...Le français moyen aura droit par contre aux publicités télévisées sur le vaccin contre la grippe ou contre les oreillons, avec une argumentation d'un niveau intellectuel et moral aussi pitoyable que celui de la pub pour les voitures de luxe ou les boîtes de conserve... »

**LE PARISIEN, 25 février 1998 :**

« ...Des vaccins ont pu transmettre la maladie de la vache folle, suite à la découverte par des chercheurs britanniques que la contamination pourrait bien se faire par le biais des produits sanguins entrant dans la composition des vaccins... »

**SCIENCE ET VIE, octobre 1996 :**

« ...La préparation de vaccins contre les maladies virales passe obligatoirement par des cellules de cultures animales ou humaines. Il n'est pas exclu qu'un sérum puisse être contaminé par un virus qu'on n'a pas spécifiquement recherché... »

**PROFIL, 13 juillet 1989 :**

« ...Le Pr COSTIL de l'hôpital Trousseau à Paris, avait pu observer 8 cas de méningite tuberculeuse survenus entre 1978 et 1988 chez des enfants vaccinés avec le B.C.G.

Parmi ces 8 cas il y avait eu 2 décès, 3 cas avec de graves séquelles neurologiques, et seulement 3 guérisons... »

**Dr F. FREERKSEN, Directeur de l'Institut de Biologie expérimentale Allemand, Le Concours Médical, 29 avril 1974 :**

« ...La vaccination par le B.C.G. sans indication particulière n'a que des inconvénients et présente des dangers... »

**Pr GRANDGEORGE, Le quotidien du médecin, 9 septembre 1992, B.C.G. et Sida :**

« ...À chaque vaccin on essaime dans la population 240.000 bacilles de tuberculose bovine. Est-ce encore licite dans une Société où les maladies déprimant l'immunité, telle Sida, se développent à grands pas ? Reprenons le Vidal de 1992 : le B.C.G. est déconseillé en cas de séroposivité V.I.H. Or aucun médecin vaccinateur en milieu scolaire ne semble s'inquiéter de la séroposivité des enfants qu'il soumet au B.C.G. Lorsque j'ai soulevé cette question, le médecin responsable de la D.A.S.S. de mon département m'a répondu « nous prenons des risques, mais ils sont faibles et on ne peut pas faire d'omelette sans casser des oeufs... »

**Dr Jean ELMIGER, La médecine retrouvée, (Éd. Léa, 1984), p. 128 :**

« ...Le lancement du B.C.G. est un modèle de gangstérisme économique, une gigantesque et malhonnête opération commerciale. Rien ne manque au scénario : un inventeur farfelu, des expériences de laboratoire truquées, un vernis pseudo-scientifique, des statistiques tronquées, une publicité éhontée, l'appui acheté des mandarins, et, suprême astuce, la gratuité du produit... financé par le contribuable !

Tout cela ne sort pas de l'ordinaire ; le public français est habitué aux scandales. Mais ce qui est propre au B.C.G., et qui atteint les sommets du machiavélisme, c'est l'ultime manoeuvre, réussie, de coercition diabolique imaginée par les promoteurs. Car CHAVANON révèle que les 20 familles qui tiennent la santé en otage (entendez : son enseignement, ses laboratoires, ses temples... et son commerce) ont réussi le tour de force de faire voter en 1949, à la sau-vette, par l'Assemblée Nationale, et par le Conseil de la République, l'obligation vaccinale le pour le B.C.G.... »

« ...Quand un car dégringole un ravin avec 40 écoliers à son bord, le drame fait la une des journaux dans le monde entier. Les centaines d'enfants tués chaque année par le B.C.G. restent anonymes...La poule aux oeufs d'or de l'Institut P... finirait en court-bouillon ! Le corps médical ne doit en aucun cas en être informé... »

### « ...Apprenez ici une vérité terrible :

chaque fois que vous entendez parler d'une affreuse mort d'enfant, terrassé dans les premières semaines de sa vie, par une « méningite virale », vous êtes en droit de suspecter le B.C.G., même si l'autopsie a confirmé le diagnostic classique d'« encéphalite virale » foudroyante... »

« ...Si le médecin responsable d'une telle horreur est conscient du rapport de cause à effet, il est un criminel éclairé, et un lâche pour n'avoir pas parlé. S'il ne saisit pas le rapport, il est un dangereux imbécile prêt à la récidive... »

Question n° 15 :

## N'existerait-il pas une réalité encore plus effrayante, concernant le B.C.G., et (peut-être) tous les vaccins ?

Réponse :

Dr Jean ELMIGER, La Médecine retrouvée, p. 147 :

« ...En 1964 je fonctionnai quelques semaines comme officier sanitaire en conseil de révision. Les épreuves du recrutement comportent en Suisse un petit test des facultés intellectuelles : les jeunes gens doivent rédiger une sorte de composition. Les deux derniers districts examinés étaient rigoureusement identiques sur le plan démographique. Même race, même langue, même religion, même vocation rurale, mêmes taux de consanguinité et d'atavisme alcoolique. Bref, des sosies. Dans l'un, pourtant, la qualité des copies remises nous consterna, révélant une nette infériorité intellectuelle. Pourquoi pareille différence ?

Je ne m'expliquai le phénomène que bien des années plus tard, en découvrant à mon tour la Médecine retrouvée. Dans ce district malheureux, tous les garçons étaient nés dans la même maternité. Par les quelques malades qui me vinrent ultérieurement de cette région, j'appris que le médecin-chef de cet hôpital était connu depuis des lustres comme ardent partisan de la prophylaxie antituberculeuse. Ce fanatique avait donné des ordres stricts. Aucun bébé ne sortait de sa clinique, que les parents en soient avertis ou non sans avoir subi le B.C.G. ! Je ne sais s'il vit encore, mais toute une délicieuse partie de ce pays d'éleveurs lui doit, ô ironie, un handicap incalculable : la dégradation la plus cruelle, celle de la race ! ... »

P. 145 :

« ...Les végétariens prétendent depuis toujours que l'ingestion de la chair des animaux introduit petit à petit chez l'homme la bestialité de l'animal abattu...

Qui parle ici d'ingestion ? ...Il est injecté à travers la peau, échappant à son contrôle... Les compères C. et G. (Calmette et Guérin) n'ont pas pris l'animal au hasard. Ils ont choisi la vache. Ce paisible bovidé devient lentement mais sûrement le lien analogique et quasi parental de la grande famille des Français...

»

TROISIÈME PARTIE

## MAIS ALORS, ON NOUS AURAIT MENTI ?

Question n°16 :

## Depuis quand nous ment-on ?

Réponse :

**Philippe DECOURT, Les Vérités indésirables, Le cas Pasteur :**

« Le jeune Rouyer (12 ans) fut mordu le 8 octobre 1886 par un chien inconnu. Pasteur lui inocula son vaccin par la méthode intensive. Le 26 octobre l'enfant mourut. Une enquête judiciaire, dont fut chargé le Pr BROUARDEL, fut alors ouverte pour déterminer les causes de la mort, mais celui-ci haut personnage bardé de diplômes, était un ami de PASTEUR.

Dans le laboratoire d'Émile ROUX, on inocula une partie du bulbe cervical de l'enfant à des cerveaux de lapins.

Quelques jours plus tard les lapins moururent de la rage, mais BROUARDEL, en accord avec ROUX, décida de porter un faux témoignage...Le rapport indiquait : « Les 2 lapins sont en bonne santé aujourd'hui... » PASTEUR déclara que l'enfant était mort d'urémie.

**Sylvie SIMON, Vaccination l'Overdose, p. 31 :**

« ...En 1886, les morts connus à mettre au passif de la méthode PASTEUR s'élevaient à 74...Certains sont morts en présentant les symptômes de la rage ordinaire, d'autres ont succombé à une affection dénommée rage des laboratoires... »

**Dr Henri QUIQUANDON, 12 balles pour un véto, (Éd. Agriculture et Vie 1978), p. 174 :**

« ...À l'école primaire on nous a enseigné que le malheureux enfant avait été mordu par un chien enragé et que sans la piqûre salvatrice, il aurait inéluctablement contracté cette redoutable maladie. La vérité est toute autre bien peu de gens savent que le propriétaire du chien mordeur, Max VONE, ainsi que plusieurs autres personnes mordues le même jour par cet animal, restèrent en bonne santé en l'absence de tout traitement, ce qui signifie en clair que le chien n'était nullement enragé...

P. 176 :

« ...PASTEUR fait passer sous les yeux des membres de l'académie des sciences et de l' académie de médecine, le tableau de six enfants morts de la rage du 17 juin au 24 septembre après avoir été vaccinés, tableau sur lequel on lit à côté du nom de chaque victime, ces deux mots poignants : traitement insuffisant... »

P. 178 :

« ...Le total des morts (de la rage), malgré la vaccination antirabique était donc, à la date du 2 novembre 1886 de 53...En France la moyenne annuelle des personnes qui meurent de la rage (avant la diffusion du vaccin) est de 30... »

Ainsi, la théorie vaccinale du monde entier est partie sur un cas unique mensonger !

Les responsables de la santé Publique le savent depuis le début du siècle, mais ont laissé véhiculer ce mensonge, constatant qu'il existait un marché potentiel fabuleux !



Le Dr De BROUWER écrit :

« ...Le B.C.G. prit rapidement un essor considérable et combla d'aise et d'argent l'Institut Pasteur et un corps médical d'une incompétence et d'une naïveté redoutables. Les promoteurs de cette affaire machiavélique, une vingtaine de familles tenant la santé en otage : mandarins, enseignants, propriétaires de laboratoires, etc firent voter en 1949, à la sauvette, par l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République, la vaccination obligatoire par le B.C.G., lequel B.C.G., gratuit, est en réalité financé par le contribuable français...

**Curieusement, en 1949, le président du Sénat était le P.D.G. de l'Institut Pasteur !... »**

Question n° 17 :

## Pourquoi le principe même de la vaccination est-il un non-sens pour de nombreux scientifiques ?

Réponse :

Pr TISSOT :

« Toute maladie causée par un microbe étranger présente 2 phases : une première phase aiguë avec fièvre durant laquelle le microbe se multiplie durant 8 à 15 ou 20 jours, comprenant l'incubation et la période d'état, et une 2e phase chronique pouvant durer jusqu'à la mort et comportant les accidents les plus graves de la maladie, dont les uns surviennent tout au début de cette période, d'autres beaucoup plus tard. Pour se multiplier dans le sang, le microbe y fabrique lui-même une substance nommée antitoxine qui agglutine ces éléments et les fait passer à l'état de moisissure, ce qui caractérise le début de la période chronique. Cette moisissure va se loger dans les organes où elle cause des troubles (paralysies, néphrites, etc.) en continuant à former l'antitoxine. Celle-ci est le corps immunisant, mais elle ne protège pas contre les troubles que cause la moisissure, puisque c'est celle-ci qui lui donne naissance. Le principe de l'immunité est donc faux :

- 1 - Parce que l'antitoxine prétendue immunisante est fabriquée par le virus et assure son évolution et non sa destruction,
- 2 - Parce qu'un virus, devenu vaccin par atténuation, peut récupérer sa virulence originelle et provoquer la maladie avec toute sa gravité,
- 3 - Parce que le vaccin inoculé à tous les vaccinés (100 %) la maladie chronique,
- 4 - Parce que pratiquement, les vaccinations contre la fièvre typhoïde, la variole et la diphtérie, n'empêchent pas de contracter la maladie 6 mois ou un an après... »

Question n° 18 :

# Comment nous ment-on : par quel stratagème nous a-t-on fait croire que les vaccins avaient enrayer les épidémies ?

Réponse :

## Quelques exemples de mensonges :

Dr SCHEIBNER (Expert Australien), Les astuces statistiques :

« ...Depuis 1957, l'O.M.S. ne recense dans les statistiques que les formes paralytiques de poliomyélite, alors qu'avant la vaccination, toutes les formes de polio étaient incluses, ce qui permet de faire apparaître une régression des cas qui est loin d'être la vérité... »

Pr GREENBERG (université de Caroline du Nord), Audiences du congrès américain (PR 10 541 1 962) :

« ...Après l'échec retentissant du vaccin Salk (au Massachussets, 75 % des cas paralytiques avaient pourtant reçu 3 doses ou d'avantage du vaccin), une parade géniale fut trouvée pour sortir l'industrie du médicament du pétrin « Life science » : on décida de nouvelles normes pour l'établissement du diagnostic de la polio.

Une première exigence : les symptômes devaient avoir persisté pendant 60 jours. Cette seule décision excluait la plupart des cas du diagnostic de polio, car les symptômes se maintiennent rarement aussi longtemps.

Les symptômes qui auparavant avaient été diagnostiqués « polio » au cours des épidémies, devaient maintenant trouver une nouvelle étiquette, comme méningite virale, méningite spinale, sclérose en plaques ou autres.

C'est ainsi, explique l'article de Life Science, que la polio a disparu, alors que d'autres maladies ont soudainement pris plus d'importance.

**On a créé l'illusion que la vaccination avait éradiqué la polio... »**

Pr TISSOT :

« ...En 1925 une épidémie (de diphtérie) ayant éclaté dans l'armée du Rhin, on décida de pratiquer des vaccinations. Le médecin militaire ZOELLER fit, à Mayence un 1er essai de contrôle. Il vaccina 305 recrues par 2 injections d'anatoxine diphtérique faites à 3 semaines d'intervalle. D'autres recrues non vaccinées servaient de témoins. 11 cas de diphtérie se déclarèrent chez les 305 vaccinés pendant les 3 semaines séparant les 2 injections. 1 seul cas survint sur environ 700 recrues non vaccinées... »

« ...On prétendit que les diphtéries des vaccinés étaient survenues chez des hommes incomplètement immunisés, c'est-à-dire trop récemment vaccinés, et qu'elles devaient être retirées de la série des vaccinés pour être portées dans la série des non vaccinés... »

Pr Carlo RUALA (université de Pérouse, Italie) :

« ...Comment peut-on dire qu'en Italie, il y a 3.000 guérisons de rage par année, quand dans l'Europe, il ne se produit en une année pas même 1.000 cas de rage ?

Autrefois, avant l'invention des instituts antirabiques, quand un individu était mordu par un chien enragé, il courait chez le médecin se faire cautériser ; maintenant au contraire, il va à l'institut antirabique.

Mais combien y en a-t-il qui ont contracté la rage par la morsure ? La rage se transmet avec une extrême difficulté...

En Italie, avant l'implantation des instituts antirabiques, on comptait environ 65 décès par an de la rage... N'est-il pas curieux de voir que 358 personnes guérissent de la rage, rien qu'à Turin, chaque année...

De nos jours, toutes les personnes mordues, ou simplement léchées par un animal suspect, sont considérées comme guéries de la rage quand, après avoir subi la cure antirabique, elles ne meurent pas de la rage...

Mais le plus curieux, c'est que, avec toutes ces guérisons très nombreuses, le nombre de personnes mortes de la rage en Italie a notablement augmenté tout d'un coup après l'implantation des instituts antirabiques (85 en moyenne de 1887 à 1900 au lieu de 65 avant 1887) ...alors qu'en Angleterre, au contraire, sans tourmenter personne, sans rien dépenser, mais simplement en prenant de sévères dispositions sur l'usage de la muselière, on a diminué la mortalité de fait de la rage à tel point qu'on l'a réduite à zéro... »

Question n° 19 :

# **Nous ment-on par naïveté, ou avons-nous vraiment affaire à des salauds ?**

Réponse :

Dr F. JOET, Tétanos, le mirage de la vaccination :

« En 1932, le Dr NEVEU, élève du Pr DELBET, guérit une petite fille atteinte de diphtérie avec du chlorure de magnésium (produit en vente libre, et très bon marché). Enthousiasmé par les succès obtenus sur d'autres malades atteints de diphtérie et de tétanos, le Dr NEVEU désira faire présenter un rapport à l'Académie de médecine.

Le Pr DELBET lui même, membre de l'Académie de médecine tenta de présenter ce rapport devant cet auditoire. Il écrivit au Dr NEVEU :

« La publication de ma communication est définitivement refusée.

Le Conseil de l'Académie a trouvé, après 6 mois de réflexion, l'argument suivant : En faisant connaître un nouveau traitement de la diphtérie et du tétanos, on empêcherait les vaccinations... »

« ...L'Académie de Médecine a donc délibérément décidé d'touffer un traitement qui aurait pu sauver des milliers de vies, mais qui aurait risqué de concurrencer une vaccination. Cela prouve quels puissants intérêts dictent à l'Académie sa conduite !... »

Dr Henri QUIQUANDON, 12 balles pour un véto, (Éd. Agriculture et Vie 1978), p. 199 :

« ...L'obligation de la vaccination antiaphteuse (pour les animaux) avait été décidée en 1962, ce qui avait immédiatement abouti, avec des subventions de l'État, à la construction d'usines pour la fabrication du dit vaccin. Or, quelques années auparavant, un bactériologiste R. BORDET avait mis au point un filtrat neutre stabilisé de culture d'Agrobacterium tumefaciens et d'une sélection de bactériacées du genre phytomonas. Il y avait en tout une vingtaine de souches. Le produit se conservait deux ans, sans précautions spéciales. Deux injections intramusculaires à 48 heures d'intervalle suffisaient pour assurer une guérison rapide, en quelques jours, juguler une épidémie, et ce sans séquelles ni pertes économiques.

Les résultats ont été constatés par de nombreux vétérinaires, sur environ 20.000 têtes de bétail. Des essais ont également été effectués sur la maladie de carré du chien, dans la peste porcine et chez l'homme contre le zona avec des résultats rapides, des guérisons totales. Ce produit a été commercialisé une 1re fois sous le nom d'Anavirus, 15 jours plus tard, il était interdit par le Ministère de l'Agriculture. BORDET le ressortit sous le nom de Paravirus, la même interdiction fut à nouveau formulée. Pierre BELLEMARE s'empara de l'affaire à Europe 1 et, dans une ferme de Normandie, devant deux huissiers et 2 vétérinaires, si mes souvenirs sont exacts, fit injecter l'Anavirus aux 50 vaches normandes qui venaient d'être atteintes par l'épizootie aphteuse.

Une semaine plus tard, toujours en présence des huissiers et de mes deux confrères, Pierre BELLEMARE dut se rendre à l'évidence : tous les animaux étaient parfaitement guéris, la production laitière atteignant son chiffre initial d'avant l'épizootie.

Mais les mérites du Paravirus ne s'arrêtent pas aux animaux. Catherine LANGEAIS que tous les téléspectateurs français connaissent, était devenue aveugle, et avait dû abandonner son poste de speakrime à la Télévision. Elle a été totalement guérie par le Paravirus (Paris-Match n° 657, 1959, p. 16)...

Les grands laboratoires sont parvenus à étouffer l'affaire et même, sauf erreur, à encaisser une subvention importante destinée à BORDET, et votée par le Parlement. Un véritable scandale...

Le brevet de fabrication... dort actuellement tranquillement dans les tiroirs d'un grand institut... Pendant ce temps, vaccins, ça rapporte quand même davantage... »

QUATRIÈME PARTIE

## COMMENT RÉAGIR FACE À CES MENSONGES ?

**Réponse : Par la logique. Qu'est ce qu'un vaccin ? (Définition du Petit Larousse).**

- Un vaccin est une substance « préparée à partir de microbes, virus ou parasites qui inoculé à un individu lui confère une immunité contre le germe correspondant ».
- Or, il est évident que les produits inoculés aux Français ne sont pas réellement des vaccins puisqu'ils n'immunisent pas et puisqu'ils induisent de graves, voire mortels effets secondaires.

- Par conséquent, les produits mis sur le marché n'ont de « vaccins » que l'appellation.
- L'intervention de l'agence française du médicament ainsi que l'existence d'une A.M.M. (Autorisation de Mise sur le Marché), n'implique pas la preuve, ni de l'efficacité du produit, ni de son absence de toxicité.
- En effet, il est fréquent que les médicaments autorisés dans un premier temps soient par la suite retirés du marché, soit pour absence d'efficacité, soit pour des effets secondaires trop graves et trop importants.
- Il en est de même pour les vaccins : ainsi, il est aujourd'hui démontré que la campagne des vaccinations contre l'hépatite B en 1994-1995 a déclenché plusieurs milliers de cas de sclérose en plaques, ce qui démontre que l'A.M.M. n'empêche pas la toxicité du produit et ceci d'autant plus que (tout comme les autres vaccins) de nombreuses compositions différentes ont été utilisées : HEVAC, GENHEVAC, ENGERIX, etc.
- Ainsi dès qu'un nouveau produit concernant le même « vaccin » est mis sur le marché, cela démontre l'inefficacité de l'ancien.
- Malheureusement, les laboratoires pharmaceutiques attendent, pour retirer les anciens produits, d'avoir vendu le stock.
- Conséquence incontournable : toute personne voulant respecter la Loi, doit exiger de vrais vaccins, et refuser les produits mis actuellement sur le marché, qualifiés faussement de « vaccins ».

Question n° 20 :

**Un fonctionnaire zélé (bien que je lui démontre que les produits appelés « vaccins » sont inefficaces et nous empoisonnent), exige « parce que c'est la loi » que mes enfants soient vaccinés. Que puis-je faire ?**

Réponse :

1. 1°) Cessez d'abord d'avoir des scrupules. Le personnage qui maintient ces exigences ne peut être :
  1. a) qu'un ignorant.
  2. b) ou le complice d'une grave infraction pénale.
1. a) Un ignorant :
  1. Celui qui, malgré ces informations, ne change pas d'avis est particulièrement ignorant, car comment continuer de ne pas voir que les « vaccins » sont inefficaces et dangereux, devant la masse énorme de livres, d'articles de presse, de magazines, de pétitions de médecins concernant cette question ?
1. b) le complice d'une infraction pénale : on nous a bassinés pendant des mois avec le procès PAPON, qui n'a cessé de dire qu'il appliquait la Loi et rien d'autre, et tous les politiques, à cette occasion, n'ont cessé de dire que quand un ordre était insensé, criminel, ou même anti-démocratique, il était légitime de ne pas s'y conformer. Or, certains fonctionnaires, obligés de constater l'inefficacité et la dangerosité des vaccins, vous disent qu'ils sont chargés d'exécuter la Loi, et que, même s'il est reconnu que votre enfant risque sa vie en se faisant vacciner, il vous dira que ce n'est pas son problème, car « C'est la Loi ».
1. Si le fonctionnaire zélé, au vu des informations que vous lui remettez ne se précipite pas sur son téléphone, afin d'informer sa hiérarchie qu'il existe un problème sérieux, et qu'on ne peut plus continuer comme cela, qui est il, sinon un lâche qui n'en a rien à faire de la vie de votre enfant, mais qui pense uniquement à son avancement ?

1. Sachez donc que vous avez en face de vous un lâche.
2. Sachez aussi que dans les affaires du sang contaminé, de l'amiante (où il a fallu que des scientifiques hurlent pendant 29 ans avant que l'on ne prenne des mesures) etc., ...de nombreuses personnes sont mortes parce que des imbéciles de cette envergure « ne voulaient pas savoir » .
  
1. 2°) Nous pensons donc avoir trouvé le moyen d'échapper à l'empoisonnement, tout en respectant la Loi. Voici donc la méthode que nous suggérons. Elle consiste à contraindre ceux qui ne veulent pas savoir, à savoir quand même, afin qu'ils ne puissent plus jamais dire à l'avenir qu'ils ne savaient pas :
  
1. A - Photocopier les pages de ce livre : à partir du titre « Des faits (et non pas des théories) concernant les vaccins » jusqu'à la fin de la réponse à la question n° 19.
  
1. B - Photocopier les couvertures des livres parus sur cette question, que vous trouverez à la fin de cet ouvrage (plus d'autres si vous en possédez). Vous avez ainsi constitué un dossier.
  
1. C - Écrire à l'autorité qui exige que votre enfant soit vacciné (Inspecteur d'Académie, Conseil Général, Directeur d'école, etc.) le courrier suivant, en recommandé avec A.R.
  
2. « Monsieur l'Inspecteur (ou Monsieur le Directeur),
  
1. Près de 2.000 personnes souffrent actuellement de graves maladies neurologiques, ou sont décédées, et les victimes accusent le vaccin contre l'Hépatite B, (Éric GIACOMETTI, « La santé Publique en otage », Éd. Albin Michel).
  
1. Des plaintes pour empoisonnement et administration de substances nuisibles à la santé ont été déposées, notamment à l'encontre de ceux qui ont obligé les victimes à recevoir un vaccin tant inefficace que dangereux. Elles sont actuellement centralisées chez un Juge d'Instruction à Paris.
  
1. Malheureusement, une étude approfondie de cette question, montre que tous les vaccins sont concernés, et pas seulement celui contre l'Hépatite B.
2. Vous venez de me demander, par courrier en date du... de faire vacciner mon enfant..., scolarisé à l'école...
  
1. Je vous remercie de bien vouloir noter mes observations, et répondre aux 5 questions que vous trouverez à la fin de la présente :

## I - OBSERVATIONS :

**Alors que la quasi-totalité des pays d'Europe, a supprimé les vaccins obligatoires, la France (1er pays producteur mondial de vaccins), en a maintenu 4, malgré les protestations de milliers de scientifiques de tous bords, criant à l'empoisonnement collectif, devant leur dangerosité, et surtout leur inefficacité**

Voilà plus de 20 ans, que des médecins, biologistes, etc. du monde entier, tentent d'alerter les pouvoirs publics pour leur donner des informations extrêmement graves concernant les vaccins :

- - Des épidémies de coqueluche aux U.S.A. ont atteint des centaines d'enfants vaccinés contre la coqueluche,
- - Des épidémies de polio dans le monde entier ont touché des milliers de personnes, pourtant correctement vaccinées,



- - En 1993, 100 infirmières des Hôpitaux de Paris, atteintes de tuberculose, avaient toutes reçu le B.C.G. etc.

**Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :**

**- Que les produits appelés « vaccins » seraient totalement inefficaces,  
• Qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques.**

Fabriqués avec du sérum de veau, des cellules cancérisées, et de l'hydroxyde d'aluminium à des doses 30 fois supérieures au seuil maximum de toxicité, ainsi que de dérivés du mercure, ils ont pour effet général de baisser nos défenses immunitaires, et pourraient être liés à l'apparition du Sida,

- - Que souvent, même, ils nous transmettraient les maladies qu'ils sont censés prévenir !
- - Que l'on nous aurait menti depuis 50 ans au moins, pour des raisons sordides et honteuses, en nous faisant croire, notamment, que les vaccins auraient enrayé les épidémies.

**Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.**

Ainsi, 1.200 personnes ont été victimes de la Polio en France, en 1956, année où la campagne de vaccination a débuté. Et, en 1957, la France a connu plus de 4.000 cas.

Personne, d'ailleurs, n'est capable d'expliquer pourquoi les épidémies de peste et de choléra du Moyen Âge, de suette picarde (qui a sévi de 1718 à 1906), et plus récemment, de scarlatine, se sont arrêtées sans vaccin, et sans décimer toute l'humanité...

Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et, notamment, d'environ 40 ouvrages dont je vous remets la liste en annexe. Je précise que ces ouvrages sont en vente depuis plus de 10 ans dans les librairies et les FNAC, et aucun d'entre eux n'a fait l'objet du moindre démenti.

La lecture de simples citations extraites de ces ouvrages, conduit tout lecteur, à la conclusion incontournable, suivant laquelle les enfants sont victimes d'un empoisonnement collectif, et qu'il est plus que temps de réagir.

En outre, tous les ans, des centaines de médecins, adressent des pétitions au Ministère de la Santé, afin que cesse ce qu'ils considèrent être un véritable empoisonnement collectif n'ayant pour but que le profit, et pas du tout la SANTÉ...PUBLIQUE.

Ces médecins dénoncent le fait que la quasi totalité de leurs confrères sont dans l'ignorance totale de ces informations, car l'information médicale en France passe entièrement par les laboratoires pharmaceutiques.

Ces médecins indiquent également qu'une vaccination n'est pas un acte banal, et qu'un certain nombre de précautions sont, de toutes manières, obligatoires, conformément, notamment, à l'Arrêté du 28 février 1952.

**Or, jamais une seule vérification n'est proposée aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.**

Bien que ces éléments soient publics, et notoires depuis au moins 10 ans, aucun scientifique n'est encore venu les contredire, les vaccinalistes se contentant de répéter, comme une litanie religieuse, que les vaccins auraient enrayé les épidémies.

La France est le seul pays d'Europe à avoir maintenu 4 vaccins obligatoires. Aussi, comme par hasard, le pays qui compte le plus de cas de tuberculoses et de tétanos, mais c'est le 1er pays producteur de vaccins du monde...

En outre, certains vaccins, obligatoires en France, sont interdits dans d'autres pays de la C.E.E. (Grande-Bretagne, par exemple), vu le nombre de victimes paralysées à vie qu'ils ont faites.

Nous ne pouvons donc plus nous contenter aujourd'hui de nous retrancher derrière des obligations de réserve, faute de quoi nous serions obligés de constater que le procès PAPON n'a servi à rien. Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.

**Je vous remets la copie d'un document rassemblant des citations de scientifiques français et étrangers**

Je précise qu'aucun d'entre eux ne semble appartenir à la moindre secte, ce qui revient à dire que ce document peut être lu sans crainte d'être hypnotisé ou décérébré...

Vous trouverez également la couverture d'un certain nombre d'ouvrages traitant de la question, montrant que le problème est sérieux.

## IL-CONSÉQUENCES DE CES OBSERVATIONS :

Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :

**Un vaccin est une substance « préparée à partir de microbes, virus ou parasites qui, inoculés à un individu lui confère une immunité contre le germe correspondant »**

Les substances inoculées aux enfants contre leur gré et celui des parents, sont, de toute évidence, des substances qui ne confèrent pas l'immunité, puisque les scientifiques nous démontrent aujourd'hui que de nombreux enfants vaccinés, ont, néanmoins, contracté la maladie.

Ces substances, en outre, sont toxiques, puisqu'elles entraînent des effets secondaires graves, parfois mortels.

**Ces substances ne sont donc pas des « vaccins », mais réellement des faux vaccins.**

Ainsi, le fait d'imposer l'administration de produits toxiques inutiles à des enfants constitue le délit de mise en danger de la vie d'autrui, et peut, à long terme, constituer le crime d'empoisonnement ou administration de substances nuisibles.

### III - MES QUESTIONS :

1. 1°) Avez- vous pris connaissance des informations jointes au présent courrier ?

**-# 2°) La Loi, et notamment, l'Arrêté du 28 février 1952, impose, préalablement à tout acte vaccinal, de « prendre toutes précautions », c'est-à-dire, de procéder à un examen destiné à vérifier si le produit que l'on veut administrer à l'enfant n'est pas dangereux pour lui.**

1. Où puis-je donc, faire pratiquer (gratuitement, s'agissant de vaccins obligatoires), les analyses suivantes, ainsi que la Loi m'en fait obligation) ? :

1. a) Ionogramme complet, dosage de l'urée,
2. b) Lipidogramme,
3. c) Bilan endocrinien,
4. d) Titrage de tous les anticorps spécifiques aux vaccinations éventuelles déjà subies,
5. e) Test de dépistage du Sida et des différentes hépatites,
6. f) Electrophorèse et immunophorèse des protéines sériques, de manière à avoir une image globale des capacités ou incapacités éventuelles de l'organisme à fabriquer les anticorps,
7. g) Bilan radiologique :
8. - Radiographie panoramique dentaire, ceci dès qu'il y a au moins une dent dévitalisée,
9. - Radiographie pulmonaire, pour éliminer toute image de tuberculose pulmonaire.

1. 3°) Les substances de source bovine étant interdites dans toute médication depuis 1994, dans la mesure où aujourd'hui encore le B.C.G. est fabriqué avec de la bile de boeuf, où puis-je (afin de respecter la réglementation de 1994) trouver un B.C.G. ne comportant pas de produits bovins ?

1. 4°) L'ensemble des scientifiques précités indiquent que les produits actuellement commercialisés sous l'appellation de « vaccins » n'empêchent pas de contracter la maladie.
2. Il est donc évident que les produits actuellement sur le marché ne sont pas des vrais vaccins.
3. Par conséquent, afin de respecter l'obligation vaccinale qui m'est faite de par la Loi, où puis-je trouver des vrais vaccins, dont l'efficacité est garantie ?

1. 5°) Je suis obligé de constater que la composition des vaccins comprend des produits hautement toxiques. Or, l'administration de substances nuisibles à la santé est interdite par la Loi, et constitue d'ailleurs un crime prévu par le Code Pénal.

1. Afin de ne pas me rendre complice du crime d'administration de substances nuisibles à la santé où puis-je trouver des vaccins sans aucun risque pour la santé de mon enfant (c'est-à-dire ne contenant ni hydroxyde d'aluminium, ni dérivés du mercure, ni sérum de veau, ni cellules cancérisées) ?

J'indique, pour le cas où vous ne répondriez pas à mes questions, et où vous m'obligeriez à administrer à mon enfant des substances appelées « vaccins », je serais alors contraint de déposer une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». D'autre part, il est bien évident que, dans le cas où, par la suite, mon enfant serait victime d'effets secondaires, que je déposerai une plainte pour administration de substances nuisibles à la santé contre ceux qui auront administré ces substances, mais également à l'encontre de ceux qui se seraient rendus complices de cette infraction, en faisant par exemple, de cette intoxication une condition nécessaire à la scolarisation.

Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à mes préoccupations, et vous prie de croire, etc.

## ANNEXES A MON COURRIER :

### Liste d'ouvrages accessibles à tous en librairie ou dans les FNAC :

- - La mafia médicale, (Dr G. LANCTOT), Ed. Voici la clé,
- - La dictature médico-scientifique, (Sylvie SIMON), Ed. Filipacchi,
- - Vaccination erreur médicale du siècle, (Dr L. De BROUWER), Ed. Louise Courteau,
- - Danse avec le diable (G. SCHWAB), Ed. Courrier du livre,
- - Dossiers sur le gouvernement mondial, (A. MEUROIS-GIVAUDAN), Ed. Amrita,
- - La guerre des virus, (L. HOROWITZ), Ed. Félix,
- - Au coeur du vivant, (J. BOUSQUET), Ed. Saint Michel,
- - Le malade déchaîné, (R. BICKEL), auto édité,
- - Les chemins de la souveraineté individuelle, (R. BICKEL), auto édité,
- - Vaccinations : l'Overdose, (Sylvie SIMON), Ed. Déjà,
- - Tétanos, le mirage de la vaccination, (F. JOET), Ed. Alis,
- - Pour en Finir avec Pasteur, (Dr Eric ANCELET), Ed. Marco Pietteur,
- - La santé confisquée, (Mirko et Monique BELJANSKI), Ed. Compagnie,
- - La lumière médicale, (Dr Norbert BENZAÏD), Ed. le Seuil,
- - Mon enfant et les vaccins, (Dr F. BERTHOUD), Ed. Soleil,
- - On peut tuer ton enfant, (Dr P. CHAVANON), Ed. Médecis,
- - Vaccination, Social Violence ans Criminality, North Atlantic Books, Berkley 1990,
- - A shot in the dark, (Dr HARRIS et B Loe FISHER), Avery Publishing group, 1991,
- - Les Vérités indésirables,
- - Le cas Pasteur (Archives Internationales Claude BERNARD), Ed. La Vieille Taupe, 1989,
- - L'intoxication vaccinales, (F. DELARUE), Ed. Le Seuil, 1977,
- - La rançon des vaccinations, (Simone DELARUE), Ed. LNPLV, Ed 1988,
- - Live viral vaccine, biological pollution, (Pr R DELONG), Carlton Press Corp, New Yorl, 1996,
- - L'intox, quelques vérités sur vos médicaments, (Dr Bruno DONATINI), Ed. MIF,
- - Adverse effects of Pertussis and Rubella vaccines, Washington DC National Academy Press, 1991,
- - Des lobbies contre la santé, (Roger LENGLET), Ed. Syros,
- - La médecine retrouvée, (Dr ELMIGER), Ed. Léa,
- - Vaccinations : prévention ou agression ?, (M. Th. QUENTIN), Ed. Vivez Soleil,
- - Des enfants sains même sans médecin, (Dr R. MENDELSON), Ed. Soleil 1987,
- - Immunisation, Theory versus reality, New Atlantean Press, 1996,
- - La poliomyélite, quel vaccin ? quel risque ?, (Dr Jean PILETTE), Ed. de l'Aronde, 1997,
- - LA catastrophe des vaccins obligatoires, (Pr TOSSOT), Ed. de l'Ouest, 1950,

- - Les dessous des vaccinations, (Dr SCOHY), Ed. Cheminements,
- - Tuberculose et vaccin B.C.G., (Pr GRIGORAKI),
- - Le tabou des vaccinations. Danger des vaccins, thérapies naturelles de prévention des maladies infectieuses, (Miller Schär MANZOLI),
- - Déjà vacciné ? Comment s'en sortit ?, (Dr A. BANOIS - Sylvie SIMON),
- - Vaccinations : le droit de choisir, (Dr F. CHOFFAT), Ed. Jouvence,
- - 12 balles pour un veto, (Dr QUIQUANDON), Ed. Agriculture et Vie, 1978,
- - Les radis de la colère, (J.-P. JOSEPH, Avocat à Grenoble), Ed. Louise Courteau,
- - Vaccinations, les vérités indésirables, (Pr GEORGET), Ed. DANGLES, préface du Pr CORNILLOT, Doyen de la Faculté de Médecine de Bobigny,
- - Nous te protégerons, (Dr Jean PILETTE), Ed. Daxhelt,
- - La faillite du B.C.G., (Dr Marcel FERRU, Pr honoraire de clinique médicale infantile), Ed. Princeps,
- - La Santé Publique en otage, (Eric GIACOMETTI), Ed. Albin Michel,
- - Vaccin Hépatite B : Les coulisses d'un scandale, (Sylvie SIMON et Dr Marc VERCOUTERE), Ed. Marco Pietteur.

## CONCLUSION

# VERS UNE NOUVELLE DEFINITION DE LA « SANTÉ PUBLIQUE »

Les vaccins ne sont qu'un volet d'un système aussi écoeurant qu'hallucinant :

**Dans son ouvrage Vaccin Hépatite B, les coulisses d'un scandale, le Dr VERCOUTERE écrit p. 45 :**

« ...D' après un rapport remis en novembre 1997 par le Comité technique de pharmacovigilance à Bernard KOUCHNER, secrétaire d'État à la Santé, 18.000 décès seraient dus aux médicaments en France, soit 2 fois plus que les accidents de la route... Pour maîtriser parfaitement le marché et influencer le corps médical, les laboratoires ne manquent guère de moyens, et dépensent environ 12 % de leur chiffre d'affaires, soit 14 milliards de francs par an, en formation continue, congrès, séminaires (organisés de préférence sous les cocotiers), menus cadeaux, aide à la publication (qui peut aller jusqu'à la rédaction du contenu de l'article), et enfin publicité déguisée sous forme d'articles scientifiques dans la presse médicale, sponsorisée par les laboratoires (excepté 2 revues médicales totalement indépendantes : Prescrire et Pratiques, qui ne vivent que de leurs abonnements. Les laboratoires dépensent en moyenne un peu plus de 80.000 F. (12.200 euros) par an et par médecin pour sa formation et son information (Cf Science et Vie Juin 1998) ».

« ...Dès la fac de médecine, les futurs praticiens sont « pris en charge » par l'industrie pharmaceutique. Certains laboratoires offrent aux meilleurs étudiants des préparations gratuites au concours de l'Internat, d'autres les aident à rédiger leur thèse... ».

P.46 : « ...Selon le Pr Robert WEISS, directeur de l'institut de recherche sur le cancer en Grande-Bretagne, une grande partie du corps médical est devenue à tel point l'obligée du corps pharmaceutique que l'évaluation des médicaments en devient aléatoire... ».

**P 47 : « ...Ainsi la classe dirigeante fabrique-t-elle, grâce au système scolaire, une foule de personnes coulees dans le même moule à penser... ».**

On ne peut être qu'écoeuré, mais du même coup, l'on comprend mieux un certain nombre de faits.

Il y a quelques mois, un directeur d'une société de téléphonie parisienne me raconta :

« ...Je vais régulièrement au Brésil. J'adore ce pays. L'avant-dernière fois, j'avais été piqué par des moustiques, et sur tout mon corps, les boutons se sont infectés. C'était très douloureux, et j'avais de la fièvre. Dans un petit hôpital Brésilien, l'on m'appliqua 2 plantes sur les boutons : l'une calma la douleur en quelques minutes, et grâce à l'autre, je fus guéri en 48 heures.

L'année suivante, j'eus exactement la même mésaventure, sauf que je n'eus pas le temps de me faire soigner au Brésil : la thérapeutique pouvait bien attendre la 1/2 journée de trajet en avion. Mais je fus hospitalisé à Paris pendant 3 semaines, traité aux antibiotiques, j'ai souffert pendant 3 semaines, et j'ai perdu 7 kilos... ».

Cette anecdote résume à elle toute seule une montagne d'aberrations.

Il est fort probable que si l'on avait pratiqué la technique brésilienne en France, le thérapeute aurait été poursuivi pour exercice illégal de la médecine.

- Le Dr SCOHY, qui fut l'un des premiers à tenter d'alerter l'opinion sur les vaccins, a (évidemment) été radié de l'Ordre des Médecins.
- Le Pr BELJANSKI, qui a soigné François MITTERRAND, et grâce à qui des dizaines de cancéreux et de sidéens avaient retrouvé la santé, a connu les pires ennuis, et notamment une perquisition effectuée par 180 gendarmes, hurlant à ce biologiste de 73 ans qui vivait seul avec sa femme, « qu'il était une secte ».
- La France vient d'être condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, par Arrêt du 7 février 2002, à lui verser... 4.500 euros pour dommage moral. Entre temps, ce malheureux est mort des tracasseries qu'on lui a faites. La famille touchera royalement 4.500 euros...

## Qu'importe ? On continue.

Il est clair aujourd'hui qu'il existe une volonté politique de pourchasser toutes les méthodes bon marché susceptibles de nous maintenir en bonne santé, ou de nous la faire recouvrer si nous sommes malades.

Les gouvernements font semblant de vouloir résoudre les problèmes de société, mais ne veulent surtout pas que l'on trouve des solutions, puisque la plupart des dirigeants vivent de ces problèmes !

**Le Général DE GAULLE a dit un jour « Des chercheurs qui cherchent on en trouve, des chercheurs qui trouvent, on en cherche... ».**

Aujourd'hui les chercheurs qui trouvent sont immédiatement neutralisés, sauf si ce qu'ils ont trouvé peut rapporter gros...

Je ne compte plus les gens que j'ai rencontrés qui ont guéri de maladies dites « incurables », et qui m'ont indiqué par la suite que le thérapeute qui les avait aidés, était poursuivi. Car chez nous il vaut mieux mourir légalement que rester en vie illégalement.

Je pense encore à ce jeune homme qui a guéri du sida (son dossier était incontournable) et qui se cache, tant il a été l'objet de menaces.

Je ne peux que conseiller la lecture du livre du Dr Tal SCHALLER Artisans de leur miracle, qui évoque de nombreux cas de malades condamnés par la médecine, qui ont eu le courage de se guérir. Sa lecture peut redonner l'espoir à ceux qui se croient trop vite impuissants et obligés de souffrir.

En outre, lorsque nous avons évoqué l'hypothèse suivant laquelle les vaccins pourraient être « pucés » (contenir une micro-puce) ce qui pourrait être une des raisons pour lesquelles certains « scientifiques » insistent pour les maintenir, les bien-pensants ont tout de suite fait observer que « personne n'aurait jamais l'idée honteuse d'implanter une micro-puce dans le corps humain, et que nous étions des illuminés en pleine science-fiction... ». Or, le 4 avril 2002 la B.B.C. News nous fait savoir que les États-Unis ont donné l'autorisation d'implanter une puce (appelée « Big Brother » ou « Verichip ») contenant des informations médicales et personnelles dans le corps humain, à la firme A.D.S....

La carte Vitale collée à la peau ! On y est ! (Mais nous sommes toujours des illuminés !).

Je repense à mon instituteur du C.P. qui traitait certains d'entre nous « d'imbéciles heureux. .. ».

Le système actuel a besoin pour vivre, que nous soyons tous dans une santé précaire, ce qui fait « tourner la machine ». On ne poursuivra jamais ce grand professeur d'orthopédie qui a opéré des tas d'enfants car leurs deux jambes avaient 1 ou 2 millimètres de différence... jusqu'à ce que ses confrères lui fassent observer que pendant la croissance, c'est normal... Mais on poursuivra celui qui guérit les maladies dites « incurables »...

**Je propose donc que nous rebaptisions le Code de la Santé publique qui s'appellerait désormais « Le Code de la Maladie Publique »**

## **ÉPILOGUE : POURQUOI UN AVOCAT S'INTERESSE-T-IL AUX PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE ?**

Bien qu'une de mes soeurs soit elle-même médecin généraliste, je suis perplexe, face à la médecine dite « classique » :

1°) A la suite d'une intervention chirurgicale que j'ai subie à l'âge de 16 mois, un éminent Professeur de la faculté de médecine de Lille, émit 3 postulats, me concernant :

- « Cet enfant ne remarquera pas avant l'âge de 3 ans ».
- « Il faudra déconseiller à cet enfant la pratique de la gymnastique, et du sport en général ».
- « **Cet enfant restera malheureusement stérile** ». Or,

1er postulat :

« Cet enfant ne remarquera pas avant l'âge de 3 ans ».

8 jours après l'intervention, l'on me récupéra en haut d'un immense buffet que j'avais escaladé malgré mes drains.

2e postulat :

« Il faudra déconseiller à cet enfant la pratique de la gymnastique, et du sport en général ».

Je fus effectivement longtemps dispensé de gym au lycée, étant classé dans la catégorie des « enfants fragiles ». Je m'inscrivis à la gym en terminale, quand elle devint facultative. Par la suite je m'inscrivis au Judo, puis, à l'âge adulte, je commençais la pratique du Karaté, et je suis aujourd'hui instructeur fédéral, totalisant près de 30 ans de pratique de karaté, et j'ai participé à des stages d'Aikido, Kenjitsu, Taijitsu, Shintaido, Taichi et Chi Gong.

3e postulat :

« **Cet enfant restera malheureusement stérile** ».



Lors de la naissance de ma fille aînée, au fin fond de l'Écosse, où je m'étais réfugié pour épouser quasi-clandestinement la femme dont l'enfant qui allait naître « ne pouvait pas être de moi » (dixit toute ma famille) j'envoyais un télégramme à mes parents, indiquant :

« Enfant née dimanche matin. Prénom Françoise. Ressemblance incroyable (même regard, mêmes grimaces) avec grand-père paternel : Robroyston Hospital ».

2°) La mère de mes filles, qui, dans sa vie, ne s'était vraiment sentie bien qu'en Grande-Bretagne, devint gravement dépressive à partir de 1974. Elle fut traitée par une quantité importante de neuroleptiques, antidépresseurs, somnifères, et alla d'hospitalisations, en retour, puis re-hospitalisation.

Voyant que son état allait en s'aggravant au fil des années, je demandais aux médecins s'il n'y avait pas d'autres moyens de traiter cette maladie. Je suggérais même de l'envoyer dans une communauté. Un jour je fus convoqué. Tout le service était là. J'avais l'impression d'être devant une Cour d'Assises dans le rôle de l'accusé.

J'avais osé suggérer d'envoyer mon épouse dans une « secte » ! Avec des airs inadmissibles de supériorité, l'on m'expliqua qu'il ne fallait rien changer au traitement, mais qu'il fallait que nous divorcions, ce que je fis, à la 7e année de sa maladie.

Après avoir absorbé des quantités impressionnantes de médicaments pendant 17 ans, après que chaque fois que je demandais des nouvelles au service hospitalier qui la suivait, l'on me répondait de manière agacée que l'on s'en occupait activement, et que je n'avais pas à m'en mêler, on la trouva morte, chez elle, un beau matin de l'été 1991.

3°) En 1974, je montrais ma 2e fille, âgée de 4 ans, au chef de service d'orthopédie du C.H.U. de Grenoble, car je craignais une future scoliose, ayant moi-même été scoliotique.

Il me fut répondu, après examen qu'il n'y avait aucun risque de scoliose.

4 ans plus tard, le même professeur diagnostiquait chez elle une scoliose de plus de 40°.

J'expliquais alors que quand j'étais adolescent j'avais moi aussi, une scoliose importante, que je n'avais redressé que récemment à l'âge adulte, grâce à la pratique des arts martiaux, et lui demandais s'il ne serait pas bon que je l'inscrive au karaté ou à l'Aikido.

Monsieur le Professeur m'expliqua qu'une scoliose à l'âge adulte ne se redresse pas, que les arts martiaux n'ont aucune influence sur la scoliose, et que les photos de mon buste d'adolescent tordu que je lui montrais, devant son entêtement, étaient truquées.

Il n'y avait qu'une méthode : le corset, surmonté d'une minerve.

Ce traitement inhumain, inefficace, et très coûteux (chaque appareil coûtait environ 5.000 F., soit 750 euros, et devait être renouvelé tous les ans, vu qu'elle grandissait), dura 7 ans.

Au bout de 7 ans, la scoliose était passée à 65° ! Il fut décidé de l'opérer : 2 interventions, pose d'une broche, puis d'un greffon osseux, phénomène de rejet de la broche, pansements à refaire tous les jours pendant des semaines, rééducation en centre, etc. Aujourd'hui, elle est adulte. Elle a le milieu du dos bloqué en permanence, une large cicatrice tout le long du dos, de fréquentes douleurs, et l'impossibilité de porter des objets lourds. Mais pour Monsieur le Professeur, elle est « guérie »...

Par la suite j'ai découvert (un peu tard) l'ostéopathie, et l'acupuncture, et j'ai appris que cette scoliose aurait pu dès le

## Vaccins : mais alors on nous aurait menti ! L'avis d'un Avocat

départ, être traitée par une méthode infiniment moins coûteuse, mais efficace. Très certainement d'ailleurs, ceux qui l'auraient guérie, auraient été poursuivis pour exercice illégal de la médecine.

Et bien naturellement, personne ne dira jamais rien à Monsieur le Professeur qui connaissait l'issue, depuis le départ, et qui, avec des grands airs dogmatiques, continue d'affirmer que ni les arts martiaux, ni l'ostéopathie ne redressent une scoliose, et que la seule solution est le corset, la minerve, et si (par malchance bien sûr), on n'a pas de résultat, il faut opérer.

Ainsi, tout comme sa mère qui est « morte guérie », ma fille souffre à vie du dos, elle aussi « guérie »...

Finalement, j'ai été le seul à ne pas respecter les « ordres » des médecins. En outre, par chance, pour des raisons familiales et géographiques, je n'ai reçu qu'un seul vaccin dans ma vie : le fait de vivre à quelques kilomètres d'une frontière générerait chez tout le monde une certaine prudence en cette matière.

Inutile de décrire les commentaires affolés de certains, lorsque, en janvier 2001, je suis parti en République d'Haïti, afin de défendre ce navigateur grenoblois, accusé du meurtre de sa femme qui s'était suicidée, sans vaccins, sans traitement préventif contre le paludisme, surtout quand je fus de retour, couvert de piqûres de moustiques.

Si j'avais eu, dans les années quatre-vingt, les connaissances que j'ai aujourd'hui, je suis convaincu que la mère de mes filles serait toujours en vie, et ma fille cadette aurait redressé sa scoliose sans souffrir.

Mais voilà, cela n'aurait rien coûté, ou presque.

Alors je n'en ai pas eu les moyens.



**VACCINS, MAIS ALORS ON NOUS AURAIT MENTI, L'AVIS D'UN AVOCAT, Maître Jean-Pierre JOSEPH**